



Chapitre 7

Développement territorial et inclusion spatiale en Afrique : un examen critique

Ce chapitre se penche sur l'efficacité des différentes politiques publiques pour la promotion du développement territorial et de l'inclusion spatiale. La première section s'intéresse aux actions ciblant des territoires et des lieux spécifiques. La suivante passe en revue les politiques qui ont un impact fort sur les territoires : les infrastructures et la décentralisation apparaissent ainsi comme des fondations importantes pour des stratégies de développement territoriales inclusives. La dernière section expose les difficultés rencontrées par les autorités pour concevoir des politiques novatrices intégrant pleinement les réalités démographiques et spatiales en mutation rapide de l'Afrique : elles sont souvent contraintes par le manque d'information sur les territoires à cause, entre autres, des outils statistiques inadéquats.



En bref

Dans le passé, des politiques de développement territorial ont été menées dans de nombreux pays africains pour s'attaquer aux disparités territoriales et favoriser l'inclusion spatiale. La plupart de ces politiques ont rencontré un succès mitigé et ont connu un coup d'arrêt dans les années 80. Certains instruments continuent d'être utilisés mais le plus souvent d'une manière inégale, en dehors d'un cadre intégré et intersectoriel. Plusieurs pays ont utilisé des instruments ciblés sur des territoires ou des endroits spécifiques, comme les zones économiques spéciales, les corridors économiques, les villes nouvelles ou les politiques pour les territoires défavorisés. Certains de ces instruments se sont révélés utiles sous certaines conditions. Toutefois, leur somme ne constitue pas en elle-même une politique de développement territorial.

En parallèle, certaines politiques sectorielles au niveau national ont eu des retombées positives pour le développement territorial. Ainsi le progrès des projets d'infrastructure, notamment dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), de l'énergie et des bassins fluviaux ont contribué à réduire la fragmentation des territoires et à renforcer les liens entre eux.

En prenant du recul par rapport à l'ensemble de ces outils et de ces politiques sectorielles, on observe qu'un certain nombre d'« angles morts » entravent la mise en œuvre de politiques de développement territoriales efficaces. La prévalence de cadres d'analyse trop exclusivement sectoriels et le manque de statistiques et de connaissances sur les territoires sont autant de défis à relever par les décideurs africains.

Certains instruments ont promu le développement de territoires spécifiques mais leur somme ne constitue pas en elle-même une politique

Plusieurs pays, notamment en Afrique de l'Ouest, ont mis en œuvre des politiques territoriales dans le passé. Elles ont toutefois connu des succès inégaux car dans bien des cas les gouvernements, tant au niveau central que local, manquaient des capacités suffisantes pour les mettre en œuvre de manière durable, ou n'ont pas pu les coordonner avec les autres actions gouvernementales. Les politiques territoriales ont donc été largement abandonnées à partir des années 80, suite aux crises de la dette (Alvergne, 2008 : 193-198). Aujourd'hui, certains des instruments demeurent, d'autres ont été appliqués à de nouveaux lieux, et d'autres enfin reconsidérés à la lumière des succès rencontrés dans d'autres pays en développement. Pour autant, leur somme ne constitue pas en elle-même une stratégie de développement territorial, qui supposerait une combinaison appropriée de politiques publiques, dosant les compromis et les complémentarités entre elles, et bien ordonnées dans le temps.

D'aucuns affirment même que cibler le développement d'une zone géographique spécifique constitue une manière inefficace, imposée du sommet vers la base, de répartir l'activité économique. Néanmoins, un certain nombre d'expériences réussies, comme les zones économiques spéciales en Chine, laissent à penser que des instruments ciblés peuvent être des composantes utiles des stratégies de développement. En Afrique, les résultats sont mitigés : les zones économiques spéciales, les corridors économiques, les stratégies ciblant les territoires défavorisés et les initiatives transfrontalières semblent promouvoir efficacement le développement local et l'inclusion spatiale à condition qu'ils soient gérés avec soin et prennent en compte les actifs locaux spécifiques, mais c'est moins le cas, par exemple, des villes nouvelles. Dans l'ensemble, les principales faiblesses de ces approches sont qu'elles sont souvent imposées du sommet vers la base, s'appuient sur des cadres institutionnels et des capacités limités, sont insuffisamment



coordonnées avec les politiques sectorielles à fort impact territorial, et souffrent dans certains cas d'une forme de favoritisme territorial, voire le renforcent. Les sections suivantes passent en revue certains de ces instruments plus en détail.

Des zones économiques spéciales peuvent favoriser le développement territorial, mais elles n'ont pas créé d'emplois en grand nombre jusqu'ici

Les zones économiques spéciales (ZES) sont des espaces bien délimités qui sont régis par des règles administratives, réglementaires et budgétaires différentes de celles du pays dans lequel elles se situent. Elles sont donc en mesure de surmonter certains obstacles à l'investissement qui existent dans l'économie nationale, et ainsi d'accélérer le développement industriel et les réformes économiques. Les ZES sont des zones franches industrielles ou des zones franches d'exportation.

Les bonnes performances des ZES chinoises et le resserrement des liens de partenariat entre la Chine et l'Afrique sont à l'origine d'un regain d'intérêt de nombreux pays africains pour ces zones (Chaponnière, Perreau et Plane, 2013, pp. 51-53). Les premiers programmes de ZES ont été introduits en Afrique dans les années 70, par exemple au Libéria (1970), à Maurice (1971) et au Sénégal (1974). Aujourd'hui, on dénombre environ 114 ZES dans une trentaine de pays d'Afrique subsaharienne : la plupart ont été créées dans les années 90 et 2000 (Farole, 2011, p. 67). De nombreux pays ont intégré ces zones dans leurs plans de développement national, et certains, comme l'Afrique du Sud, ont édicté une législation spéciale sur ces zones¹.

En Chine, les ZES ont prouvé qu'elles pouvaient favoriser le développement territorial. Dans ce pays, l'introduction d'un programme de ZES se traduit par une augmentation du niveau de l'investissement direct étranger (IDE) par habitant dans la zone de 112 % en valeur agrégée, et la ZES capture 33 % de l'IDE jusque-là destiné aux zones voisines. De plus, la concentration de l'investissement dans les ZES accélère le progrès technologique et les hausses de salaires (Wang, 2013).

En Afrique, bon nombre de ZES ont du mal à reproduire la réussite des ZES chinoises, orientées sur l'exportation et à forte intensité de main-d'œuvre, même s'il est encore trop tôt pour en dresser un bilan définitif. La plupart souffrent d'une lenteur au démarrage, puisqu'il leur faut de cinq à dix ans avant de se développer, et elles se heurtent à de multiples obstacles :

- De nombreuses ZES doivent faire face au coût élevé de la main-d'œuvre, des facteurs de production et du transport, associé à une faible productivité. Une enquête auprès de 91 ZES dans 20 pays d'Afrique subsaharienne révèle que ces zones totalisent environ 1 million d'emplois, soit 0.2 % de l'emploi total (Kingombe et Te Velde, 2012). La zone franche de Madagascar en constitue une parfaite illustration : au départ, elle a produit un impact macroéconomique très significatif en termes d'exportations et d'emplois, en culminant à 100 000 emplois en 2004 (voir le chapitre 3). Cependant, la fin des quotas sur l'habillement en 2005 a mis un terme à cette expérience.
- Un climat national peu propice freine l'entrée de l'investissement direct étranger dans les ZES (Bräutigam et Tang, 2014). De plus, d'importantes disparités de réglementation et de régimes fiscaux entre les entreprises tournées vers l'exportation et les entités locales empêchent l'instauration de relations et les retombées industrielles qui en résultent. D'ailleurs, des pays comme la Tunisie peinent à tirer de leur secteur *offshore* davantage d'effets bénéfiques pour la population (BAfD/OCDE/PNUD, 2014, p. 78).
- D'autres objectifs peuvent interférer avec les considérations économiques et influencer le tracé de ces zones. Par exemple, en République-Unie de Tanzanie, des impératifs politiques ont incité le gouvernement à décider d'implanter une ZES par



territoire, au risque de saturer l'espace industriel, d'évincer l'investissement privé et d'entraîner des dépenses supplémentaires, par exemple des indemnités en cas d'expropriation (Farole, 2011). Moberg (2015) souligne également les risques d'une mauvaise allocation des ressources et d'un comportement de recherche de la rente dans les ZES qui ne sont pas dotées d'institutions publiques solides.

- Certaines ZES se heurtent à d'autres obstacles spécifiques du fait d'un tropisme trop exclusivement économique et d'un manque de coordination avec les autres politiques publiques : la nature intrinsèquement multi-dimensionnelle de toute action territoriale est en effet souvent négligée. Au Lesotho, où ces zones engendrent des opportunités d'emploi relativement importantes, l'infrastructure sociale locale ne s'est pas adaptée à l'afflux massif de travailleurs (Farole, 2011, p. 99).

Les enseignements tirés de l'expérience chinoise montrent que « les zones économiques spéciales génèrent la croissance si elles exploitent les avantages des géographies naturelle et économique » (Banque mondiale, 2009, p. 254). Ce sont donc la proximité de vastes agglomérations urbaines et de zones côtières ainsi que la présence d'une bonne infrastructure qui insufflent leur dynamisme aux ZES.

Les corridors économiques ont rencontré certains succès en Afrique

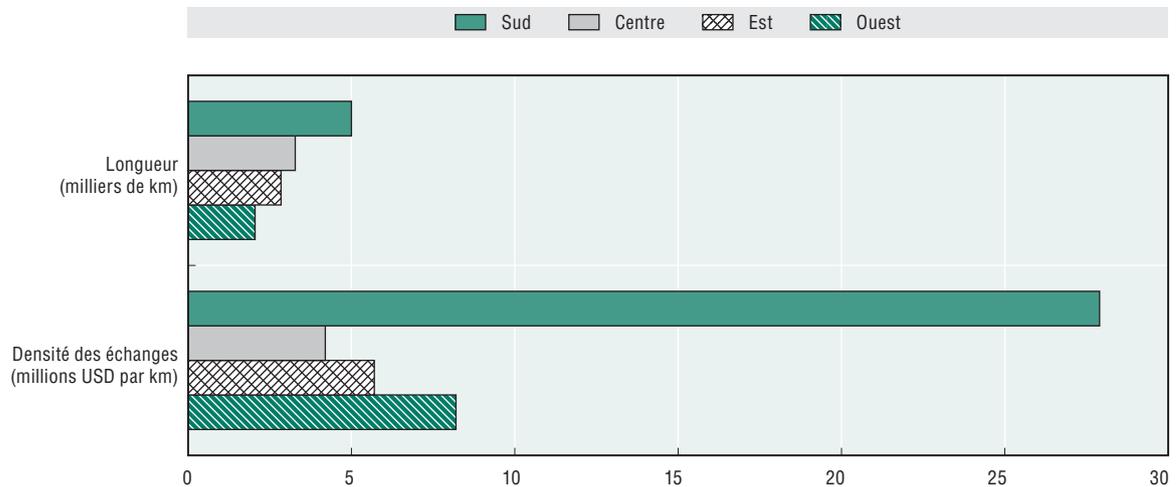
Les corridors économiques ont pour but de favoriser l'implantation d'un tissu industriel et social accompagné d'institutions et d'une infrastructure de transport physique permettant de développer les territoires voisins. Leur établissement passe souvent par un partenariat public-privé. Les corridors économiques sont donc essentiels à l'exploitation du potentiel des territoires, surtout lorsqu'ils tirent parti des retombées des investissements réalisés dans les industries extractives.

Plusieurs pays ont fait des corridors économiques un pan important de leur stratégie de développement territorial (Enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015). Les pays d'Afrique australe sont ceux qui ont le plus avancé, à la fois en termes de longueur et de densité commerciale (graphique 7.1). Le couloir de développement de Maputo relie la région du Gauteng, en Afrique du Sud, au port en eaux profondes de Maputo, au Mozambique ; lancé en 1996, il est doté d'une infrastructure moderne le long de 500 km de routes et de voies ferrées et bénéficie de règles simplifiées pour les procédures de franchissement de la frontière et de transbordement. Plus récent, le corridor Trans-Kalahari relie directement Walvis Bay et Windhoek, au centre de la Namibie, à Johannesburg et Pretoria en passant par le Botswana. En Tanzanie, le couloir de croissance agricole du sud de la Tanzanie (*Southern Agricultural Growth Corridor – SAGCOT*) se concentre sur l'agriculture et sur les petits exploitants par le biais d'un mécanisme de partage des risques novateur, recourant à des partenariats public-privé. Les petits pays tirent, eux, parti de leur position géographique stratégique pour structurer leurs principales activités économiques le long des corridors, comme celui de Mbabane-Manzini, au Swaziland. On peut également citer le corridor Nord, au Kenya, et le corridor Abidjan-Ouagadougou.

Les corridors économiques peuvent abaisser les coûts commerciaux et se traduire par des gains d'efficacité, car ils donnent accès à des marchés élargis. En dehors de ces corridors, les négociants dans les pays enclavés supportent des coûts de stocks dépassant 10 % de la valeur de la marchandise en raison des perturbations du transport (Banque mondiale, 2013). Réduire la durée du transport terrestre d'une journée peut produire une augmentation des exportations de 7 %, ce qui est l'équivalent d'une diminution des droits de douane de 1.5 point de pourcentage pour les pays importateurs (Freund et Nadia, 2010).



Graphique 7.1. Longueur et densité commerciale des corridors de transport en Afrique subsaharienne, 2009



Source : Teravaninthorn et Rabaland (2009).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207611>

Cependant, une planification minutieuse s'impose, car les corridors peuvent induire des « effets tunnels », c'est-à-dire faire le vide dans les territoires voisins et exclure ceux qui ne bénéficient pas d'avantages concurrentiels solides (Losch, Magrin et Imbernon, 2013). Les couloirs économiques peuvent entraîner la disparition des entreprises locales qui pourraient être compétitives en ajustant leurs opérations mais ne parviennent pas à saisir pleinement les conséquences de la mise en place du corridor (Lafourcade et Thisse, 2008, p. 28). Ainsi, le couloir de développement de Maputo suscite des inquiétudes, car il ouvre la porte de l'industrie sud-africaine à la concurrence étrangère sans préparer suffisamment les territoires concernés. Par ailleurs, en Tanzanie, on reproche au SAGCOT d'être « piloté de l'extérieur » au bénéfice des élites et des étrangers, sans véritable intervention d'acteurs tels que le ministère de l'Agriculture ; ce corridor pourrait exclure 90 % des petits exploitants agricoles (Byiers et Rampa, 2013, p. 15).

Les aspects importants à prendre en compte lorsque l'on envisage d'instaurer un corridor à des fins de développement territorial sont :

- le nombre et la taille des économies aux deux extrémités et le long du corridor ;
- le niveau et la nature de la demande pour un corridor (par exemple, l'investissement privé) ;
- le degré d'harmonisation des objectifs des politiques publiques et des instruments à la fois à l'intérieur des pays concernés et entre eux, ainsi que les objectifs visés avec le projet de corridor en lui-même ;
- les mécanismes disponibles pour accentuer les relations entre le corridor et les territoires qui l'entourent, par exemple par des routes de desserte, des réseaux d'énergie et la fourniture de services (Byiers et Vanheukelom, 2014 ; Byiers et Rampa, 2013 ; Jourdan, 2011).



Les villes nouvelles et les pôles de croissance permettent d'équilibrer les réseaux urbains mais doivent être intégrés dans des politiques d'inclusion spatiale à plus grande échelle

Les villes nouvelles peuvent contribuer à équilibrer les réseaux de villes, promouvoir les centres de croissance territoriale et décongestionner les mégapoles. Dans le passé, cela a été le cas du développement urbain le long de la frontière américaine par les colons, aux États-Unis, de la construction de Brasilia au Brésil, et de la planification de villes secondaires en Chine. Presque tous les pays africains ont mis en œuvre une planification urbaine en s'efforçant de développer des villes au sein des nouveaux quartiers. Beaucoup planifient dans une large mesure leurs réseaux de villes : par exemple, l'Afrique du Sud a équilibré son réseau urbain en faisant du Cap sa capitale législative, de Pretoria sa capitale administrative et de Johannesburg sa capitale économique.

En fonction des objectifs de planification territoriale, les « villes nouvelles » peuvent être créées *ex nihilo* ou à partir de petites agglomérations urbaines (Losch, Magrin et Imbernon, 2013). Plusieurs pays ont édifié des villes secondaires afin d'instaurer de nouveaux pôles de croissance territoriale, mais obtiennent des résultats mitigés :

- **Le Togo** a créé une nouvelle région, la région de la Kara (qui est la région d'origine de feu le président Gnassingbé Eyadéma), en vue d'en faire un deuxième pôle de développement qui devait remédier aux inégalités territoriales extrêmes entre les riches zones côtières du Sud et le reste du pays. Cependant, cette politique, conçue à l'échelon central, a fait fi des spécificités locales. Par exemple, l'industrie textile de la Kara a reçu des investissements massifs, mais la production de coton est restée anecdotique (Nyassogobo, 2010, p. 94).
- **L'Angola** a récemment construit un vaste quartier résidentiel à Kilamba, à 30 km du centre de Luanda. L'objectif était de désengorger la capitale et de tenir l'engagement national de construire 1 million de nouveaux logements. Ce projet ayant été imposé depuis le sommet, il ne prend pas en compte la réalité de la demande de logements : les prix de vente compris entre 120 000 et 200 000 dollars des États-Unis (USD) mettaient ces logements largement hors de portée de la population. Cette localité est restée une ville fantôme jusqu'à ce que l'État accepte d'accorder des subventions permettant de diviser ces prix par deux (McClelland, 2013)².
- **L'Égypte** a construit plus de 20 villes nouvelles depuis 1974 pour décongestionner sa capitale, le Caire. Ces programmes ont absorbé 22 % des investissements du ministère de l'Infrastructure entre 1997 et 2011 (Banque mondiale, 2009, p. 224). Ils ont tout fait pour encourager les investissements, mais ont malheureusement laissé de côté les questions de l'accessibilité et des services locaux. Ces villes nouvelles n'ont pas attiré plus de 1 % de la population et le Caire reste congestionné. En mars 2015, le gouvernement a fait part de son projet de bâtir une nouvelle capitale administrative sous cinq à sept ans (BBC, 2015).

Plusieurs pays se sont dotés de nouvelles capitales, dont certaines comptent aujourd'hui plus d'un million d'habitants. Si cette approche peut permettre d'améliorer le développement territorial, elle ne se révèle pas toujours multi-dimensionnelle, participative ou inclusive :

- En 1958, la **Mauritanie** a construit sa capitale, Nouakchott, en la dimensionnant pour moins de 15 000 habitants. Or, sa population augmente à un rythme supérieur à 9 % par an depuis 1950 et devrait atteindre près d'un million de personnes en 2015 (DAES-ONU, 2014). Sa forte densité de population se traduit par d'importants encombrements de la circulation (Pazzanita, 2008, p. 369).
- En 1973, soucieuse d'équilibrer son développement territorial, la **Tanzanie** a transféré sa capitale à Dodoma, une ville nouvelle bénéficiant d'une situation plus centrale. Cependant, bon nombre d'administrations sont restées à Dar-es-Salam, et cette présence des autorités gouvernementales dans deux villes différentes alourdit les coûts (Mosha, 2004).



- En 1983, le président Houphouët-Boigny a fait de Yamoussoukro (son lieu de naissance) la nouvelle capitale de la **Côte d'Ivoire**, en déplaçant le Parlement et l'administration depuis Abidjan. Ce projet s'est attiré des critiques car Yamoussoukro a accueilli des chantiers de construction pharaoniques alors que le pays restait à la traîne pour les indicateurs de développement humain. Le décollage de la nouvelle capitale a été extrêmement lent.
- En 1991, le **Nigéria** a officiellement transféré sa capitale de Lagos à Abuja. Si cette opération s'est révélée particulièrement délicate, le fait d'avoir déplacé les fonctions administratives hors de Lagos a en fin de compte permis au Nigéria d'alléger la demande de services publics dans la ville côtière déjà très peuplée (Alvergne, 2013).
- À l'heure où nous rédigeons ce rapport, la **Guinée équatoriale** est en train de construire une nouvelle capitale, Oyala, afin de créer un pôle de croissance sur le continent. Des réseaux routiers, des bâtiments administratifs, une infrastructure sociale et de grands quartiers résidentiels devraient voir le jour d'ici 2020 dans cette ville nouvelle conçue pour 200 000 habitants, qui devrait attirer environ un huitième de la population du pays. L'impact social et environnemental de ce chantier soulève toutefois des inquiétudes (Sackur, 2012).

Le bilan mitigé des villes nouvelles s'explique largement par le fait que bien souvent, ces villes n'ont pas pour objectif d'améliorer l'inclusion spatiale ou de promouvoir le développement. En réalité, il arrive même qu'elles aggravent l'exclusion spatiale, *de facto* ou délibérément (voir l'encadré 7.1).

Encadré 7.1. Politiques de développement territorial et inégalités

De la même manière que les politiques sectorielles traditionnelles sont susceptibles d'être capturées par des intérêts établis et des comportements de recherche de rente de la part des élites, il arrive que les politiques de développement territorial, faute d'une conception et d'une mise en œuvre adéquates, induisent des inégalités supplémentaires. Dans certains pays, les élites urbaines ont tendance à négliger les zones rurales (Banque mondiale, 2009, p. 222). Dans d'autres, un biais en faveur du monde rural peut inciter les autorités à freiner l'expansion urbaine (Yatta, 2015). Il arrive également que les politiques sectorielles favorisent les territoires dotés d'une meilleure infrastructure, ce qui contribue à l'exclusion spatiale des territoires moins développés et nuit à la cohésion nationale³.

Certains choix peuvent également refléter une préférence à investir l'argent public ou orienter l'aide internationale vers la région d'origine d'hommes politiques influents (Posner, 2005, p. 96). Ce favoritisme territorial est très répandu dans de nombreux pays d'Afrique (Edgerton, 2002 ; Meredith, 2005). Il est responsable d'une grande partie des inégalités territoriales :

- Selon Hodler et Raschky (2014), dans un échantillon de 126 pays (42 situés en Afrique), la région d'origine du dirigeant politique en poste émet plus de lumière la nuit que les autres territoires infranationaux, signe d'une activité économique plus intense.
- Burgess et al. (2014) révèlent qu'au **Kenya**, le district de naissance du président ainsi que les territoires dominés par son groupe ethnique reçoivent une part disproportionnée des investissements routiers. Kramon et Posner (2014) observent un phénomène analogue pour d'autres politiques de distribution en Afrique.
- Sommers (2005) indique qu'au **Burundi**, les pratiques des pouvoirs publics et l'action des agences internationales ont accentué les déséquilibres dans la répartition des ressources entre les provinces, lesquelles étaient héritées de l'époque coloniale. Cette augmentation des inégalités se traduit par des disparités perceptibles entre les provinces, les clans et les groupes ethniques.
- En Tunisie, les disparités territoriales exacerbées par la politique nationale ont été l'un des facteurs déclencheurs du Printemps arabe (BAfD, 2012, p. 12).



Des politiques ciblées spatialement peuvent aider des territoires défavorisés

On a reproché aux politiques ciblées d'amélioration du bien-être de la population dans les territoires défavorisés de se traduire par des investissements inefficaces et coûteux qui servent à bâtir des « cathédrales dans le désert » (Banque mondiale, 2009, p. 231). Cependant, dans les pays fragmentés, les actions visant des espaces en particulier figurent parmi les rares politiques permettant de mieux relier les territoires défavorisés aux marchés, de fournir des services indispensables, de mobiliser les ressources inexploitées pour le développement, de renforcer les capacités humaines et le sentiment d'appartenance à la nation. En particulier, les pays dans lesquels certaines zones se caractérisent par un niveau élevé d'inégalités territoriales et par une forte croissance démographique ont tout particulièrement besoin d'actions pour remédier à la situation de ces zones. Voici quelques exemples de politiques ciblées actuellement en vigueur :

- **En Éthiopie**, le ministère des Affaires fédérales coordonne des efforts déployés à plusieurs échelons de gouvernement pour renforcer la paix et la sécurité en veillant à un développement équitable entre les territoires. Au cours des deux dernières décennies, les échelons de gouvernement infranationaux ont reçu des subventions allouées selon une clé de répartition prenant en compte des critères de droit et d'équité (PRDP, 2007).
- **Le Ghana** a créé l'office de développement accéléré des savanes (*Savannah Accelerated Development Authority*) pour transformer sa zone écologique des savanes du Nord (NSEZ), où 80 % de la population sont pauvres. Ce programme entend moderniser le secteur agricole et promouvoir les activités minières et le tourisme.
- **Au Mali**, le programme de développement accéléré des régions du Nord cherche à atténuer la crise alimentaire et à favoriser la réconciliation dans ce territoire déchiré par les conflits. Il s'attache à consolider les institutions, l'état de droit et la reddition de comptes aux citoyens.
- **L'Ouganda** a adopté un plan de paix, de relèvement et de développement pour combler l'écart entre le Nord du pays, qui sort d'un conflit, et le reste du pays. En 2010, jusqu'à 7 900 hectares de terres avaient été transférés aux agriculteurs, 670 kilomètres de routes de desserte avaient été remis en état et environ 360 kilomètres de voies d'accès vers les villages avaient été construits. Le gouvernement a mis en place des ministères infranationaux pour les territoires défavorisés qui souffrent des séquelles de la guerre, dont les régions de Bunyoro et de Karamoja. Dans sa phase suivante, ce plan s'efforcera d'assurer la transition entre le relèvement et un développement durable (note pays des PEA).

Des stratégies dédiées peuvent aider les territoires défavorisés à libérer leur potentiel, mais ces territoires doivent développer leurs ressources locales et les processus de développement endogène, y compris en attirant les investissements directs étrangers et en exploitant les liens en amont et en aval. La simple compensation des inégalités territoriales au moyen de subventions semble le plus souvent associée à des résultats médiocres voire négatifs, entraînant des situations d'assistance, de dépendance, voire de corruption (voir l'encadré 7.2). La fourniture de services de meilleure qualité encourage les jeunes et les diplômés à prendre part à l'économie locale. L'amélioration des systèmes d'éducation et de santé rend également la main-d'œuvre plus productive. Enfin, la connectivité de l'infrastructure locale abaisse le coût du transport et des transactions.



Encadré 7.2. Pourquoi certains territoires richement dotés en ressources restent-ils à la traîne ?

Certains territoires dotés d'abondantes ressources naturelles peuvent ne pas se développer en raison d'un progrès technologique insuffisant, d'un enfermement dans leur spécialisation productive, d'un déclin de la productivité, ou de la concurrence que se livrent des groupes rivaux pour accaparer les rentes. L'abondance des ressources peut intensifier les avantages que procure le contrôle des institutions (Acemoglu et Robinson, 2013).

Les rentes perçues sur les ressources naturelles confèrent un volant de manœuvre pour développer un système clientéliste qui renforce les institutions extractives (Robinson, Torvik et Verdier, 2006). Les rentes sont habituellement transférées aux élites des territoires dominants, comme les capitales. Le clientélisme local peut donc menacer la cohésion nationale. Au Cameroun, la découverte de pétrole a stimulé la croissance économique, qui a affiché un rythme annuel moyen de 9.4 % entre 1977 et 1986, avant que le pays ne sombre dans des décennies de déclin économique (Acemoglu et Robinson, 2015). De la même manière, en République démocratique du Congo (RDC), la région du Kantaga s'est enlisée dans la pauvreté, dans l'instabilité politique et dans les guerres en dépit, ou à cause, de ses richesses minières comme la bauxite et l'uranium (Wrong, 2000).

La transparence et la responsabilité sont deux facteurs essentiels dans la lutte contre certains aspects de l'économie politique de la « malédiction des ressources » (BAfD et al., 2013). La publication de données sur les recettes et la manière dont sont dépensées les rentes issues des ressources naturelles permet aux citoyens de combattre la corruption et le comportement de recherche de la rente, comme dans le cas de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Pour faire profiter les communautés locales d'une partie des ressources, les pouvoirs publics peuvent consacrer une taxe sur la production de ressources au développement territorial. Ils peuvent également encourager la production locale afin de créer des emplois et des liens avec l'économie locale.

Certaines initiatives transfrontalières représentent des cas de bonnes pratiques

La coopération au niveau des bassins hydrographiques entre les communautés en développement qui se partagent des eaux transfrontalières se prête à des approches multisectorielles. L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) est devenue une référence internationale pour les meilleures pratiques dans le domaine de l'intégration territoriale transfrontalière. Depuis 1972, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, rejoints plus tard par la Guinée, gèrent ensemble ce fleuve pour produire et distribuer de l'énergie, pour faciliter l'irrigation et pour y améliorer la navigation. Le barrage construit au Mali produit de l'énergie qui est répartie à parts égales entre les pays participants (Sy, 2009, p. 182).

En 1999, la Commission internationale du Bassin Congo-Ubangi-Sangha (CICOS) a mis en place un régime fluvial uniforme pour le bassin du fleuve Congo, entre le Cameroun, le Congo, la République centrafricaine et la RDC. La CICOS a pour vocation de promouvoir le transport sur les voies d'eau intérieures et gère l'utilisation durable des ressources hydriques de la région.

L'Initiative du Bassin du Nil n'est pas aussi fructueuse. En 1999, le Burundi, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, le Soudan et la Tanzanie ont cherché à coordonner le développement économique dans ce bassin, afin que l'utilisation de l'eau y soit durable. Cependant, en 2010, six États situés en amont ont signé un accord de façon à prélever davantage d'eau du Nil pour l'irrigation et pour les centrales hydroélectriques, malgré les protestations des pays en aval.



D'autres initiatives multisectorielles transfrontalières sont prometteuses mais encore rares. Ainsi, en 1998, le Nigéria a innové avec des stratégies transfrontalières de développement local qui reposent sur des accords bilatéraux avec ses voisins. Il s'agissait de traiter ensemble des problèmes, ainsi que de maximiser les effets bénéfiques conjoints. En 2002, le Président malien, Alpha Omar Konaré, a forgé le concept de pays-frontière, qui désigne au moins deux pays ayant des frontières communes et des relations socioculturelles et économiques. L'objectif sous-jacent était l'instauration de systèmes de gestion communs entre pays voisins (Diarrass, 2002, p. 6). L'encadré 7.3 présente deux exemples de ces initiatives transfrontalières.

Encadré 7.3. Les bonnes pratiques des initiatives multisectorielles transfrontalières en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest a à son actif un certain nombre d'initiatives transfrontalières qui ont favorisé le développement territorial, notamment les deux suivantes⁴.

La CEDEAO a lancé pour la région un programme de coopération transfrontalière, intitulé **SKBo**, dans lequel les populations de différentes nationalités se partagent des écoles, des centres de santé et des stations de radio en milieu rural. SKBo couvre les villes de Sikasso (Mali), de Korhogo (Côte d'Ivoire) et de Bobo Dioulasso (Burkina Faso), d'où son acronyme. Ce sont des villes intermédiaires où l'économie repose essentiellement sur la gestion de la production rurale. Aujourd'hui, leurs principales activités sont la production de coton à grande échelle, le jardinage, l'arboriculture et les fruits et légumes, en particulier la noix de cajou, les agrumes, la pomme de terre et la mangue. Pour accroître la productivité, le programme SKBo soutient le recours à la traction animale et aux intrants agricoles (grâce à un programme d'emploi de pesticides et un programme d'utilisation de semences, d'engrais et d'alimentation animale) et propose des services d'accompagnement aux agriculteurs. Il est centré sur le commerce, suivant le lien traditionnel entre les grands axes d'échanges et les identités culturelles et religieuses. En s'appuyant sur l'identité locale et sur les caractéristiques naturelles des terres, SKBo contribue à la diversification de la production agricole et à l'accroissement de la rentabilité et des échanges (ARFE, 2012).

Le **Parc régional W**, une réserve naturelle, est géré conjointement par le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, au titre du programme Écosystèmes protégés en Afrique soudano-sahélienne (ECOPAS), depuis 2001 (Igue et Zinsou-Klassou, 2010, p. 17). Ce parc constitue la dernière aire de protection de la faune et de la flore sauvages des savanes d'Afrique de l'Ouest. Le programme ECOPAS est destiné à préserver la biodiversité, à proposer une formation professionnelle aux populations autochtones et à les conseiller. Il a généré une activité économique reposant sur l'écotourisme et le tourisme culturel, et créé des emplois liés à la préservation et à l'entretien du parc. Il a aussi favorisé l'éclosion de micro-projets autour du parc, notamment pour la plantation d'arbres locaux et la gestion des ressources hydriques (CSAO/OCDE, 2005).

Certaines politiques ont un impact territorial significatif mais ne peuvent remplacer les politiques de développement territorial

Les politiques territoriales ne se suffisent pas à elles-mêmes. Elles doivent être coordonnées avec une palette large d'autres politiques publiques qui affectent significativement le développement des différents échelons géographiques (territoires, localités, régions transfrontalières, etc.) en structurant les options de développement à moyen et long terme. Tandis que les politiques sectorielles appliquent des standards nationaux qui, au moins en théorie, sont aveugles aux particularismes locaux, les politiques territoriales sont adaptées aux contextes locaux. Elles ont pour but de valoriser



leurs actifs spécifiques et d'améliorer le bien-être des communautés par l'ajustement des politiques publiques locales et nationales.

La plupart des pays du monde, ainsi que les organisations internationales, scindent les responsabilités exclusivement par secteur. Ainsi, les ministères de l'Éducation, de la Santé, de l'Infrastructure, des Finances, de la Planification, de l'Environnement, de l'Agriculture, etc. sont chargés de leur domaine de responsabilité sur l'ensemble du territoire national. De même, les donateurs et leurs projets de financement sont organisés par secteur. Même s'il est efficace pour organiser les politiques, le prisme sectoriel peut empêcher une résolution efficace des problèmes et freiner le développement territorial :

- Les politiques sectorielles à elles seules ne relient pas directement les différentes dimensions du développement, les espaces et les parties prenantes qu'elles affectent. En particulier, elles ont tendance à ne pas tenir compte du savoir, des aspirations, des ressources et des dynamiques qui existent au niveau local. L'exemple type est la difficulté d'inclure « l'économie informelle » dans les stratégies de l'emploi qui sont généralement axées sur « l'économie formelle » (BAfD et al., 2012).
- Les ministères sectoriels ont tendance à intervenir à l'intérieur de leurs frontières administratives, au lieu de se concentrer sur les domaines fonctionnels dans lesquels les activités socio-économiques ont véritablement lieu.
- En l'absence d'une coordination étroite, les politiques sectorielles descendantes peuvent entraîner une duplication des projets, ce que la consultation des populations locales pourrait éviter. Les politiques décidées par un ministère peuvent aller à l'encontre des actions d'un autre⁵. La concurrence interministérielle constitue un frein supplémentaire à la coordination.
- Le prisme sectoriel a tendance à limiter les initiatives à un nombre réduit d'instruments spécifiques, quelle que soit la complexité des problèmes. Par exemple, une étude a montré que, sur les 30 pays africains qui ont élaboré un Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) avec l'aide du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, seuls trois pays d'Afrique (Djibouti, la Guinée et le Sénégal) disposent de stratégies urbaines assorties de budgets relativement bien définis. Le DSRP de la plupart des pays d'Afrique est axé sur la gouvernance, la croissance économique et l'infrastructure (Paulais, 2012, p. 75).

Il est possible de « décompartementaliser » les politiques existantes en favorisant une approche territoriale et en développant des stratégies territoriales dans le but d'exploiter pleinement le potentiel des ressources régionales et des dynamiques spatiales de l'Afrique (Losch, Magrin et Imbernon, 2013). Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique s'est engagé dans cette direction en lançant son nouveau programme *Rural Futures*, qui vise à replacer le développement rural et local dans une perspective territoriale afin de favoriser la transformation structurelle de l'Afrique (NEPAD, 2010).

Toutefois, étant donné que les pays africains ont une expérience encore jeune des politiques territoriales et que les initiatives comme le programme *Rural Futures* en sont à leurs débuts, la question suivante peut se poser : les gouvernements ont-ils au moins amélioré ces politiques sectorielles à l'impact territorial significatif, et ainsi préparé le terrain pour une action plus stratégique aux niveaux local et territorial ? La section suivante apporte des éléments de réponse pour deux aspects primordiaux en la matière : les infrastructures et la décentralisation.



Il faut accélérer le développement des infrastructures pour atténuer la fragmentation territoriale

L'expansion des infrastructures est essentielle pour encourager le développement territorial et l'inclusion spatiale (BAfD, 2014). Des efforts de développement ont été déployés dans différents secteurs, avec des initiatives dans les secteurs du transport, des technologies de l'information et des communications (TIC) et de l'énergie.

Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) a été instauré en 2010 pour regrouper les nombreuses initiatives du continent en un dispositif homogène. Il est piloté par la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et la Banque africaine de développement. Ensemble, ces institutions ont défini une vision et un cadre stratégique pour les trois principaux secteurs mentionnés ci-après.

L'Étude diagnostique des infrastructures nationales en Afrique (2011) estime qu'il faudra chaque année 93 milliards USD pour répondre aux besoins d'infrastructure de cette région du monde, et que le déficit de financement se chiffre à 31 milliards USD par an (Foster et Briceño-Garmedia, 2010)⁶. Les pays riches en ressources naturelles peuvent utiliser la rente issue de ce secteur pour financer ces projets, mais beaucoup, en particulier les États fragiles, n'auront probablement pas cette possibilité.

Les réseaux de transport peuvent renforcer la connectivité entre territoires

Dans le secteur du transport, l'attention se concentre sur l'amélioration des corridors, des ports, des réseaux ferroviaires et des liaisons aériennes. Le prolongement des corridors transnationaux permet de relier l'arrière-pays aux ports internationaux. C'est le cas, par exemple, des neuf corridors qui font partie du projet de Réseau routier transafricain, conduit par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et l'Union africaine. Des efforts ont été accomplis pour réduire les procédures de transit, la corruption et les délais. Les 44 pays qui ont libéralisé leurs liaisons aériennes à la suite de la Décision de Yamoussoukro, en 1999, ont enregistré une augmentation de la fréquence des départs de 40 % par rapport aux pays qui ont maintenu un régime restrictif (Abate, 2013). Dans l'ensemble, 60 % des 37 pays d'Afrique que la Banque mondiale a examinés pour établir son indice de performance logistique ont vu leurs résultats progresser entre 2010 et 2014.

L'amélioration de l'infrastructure de transport au profit du développement territorial reste difficile. Seules l'Afrique du Nord et l'Afrique australe se sont dotées de réseaux centralisés, qui assurent les liaisons avec quelques grands centres ou *hubs* (Ranganathan et Foster, 2011). En Afrique subsaharienne, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de transport nécessiteront un budget de 9.4 milliards USD par an, outre les 8.8 milliards USD d'investissements annuels (Foster et Briceño-Garmedia, 2010, p. 7).

L'infrastructure des TIC s'est développée rapidement

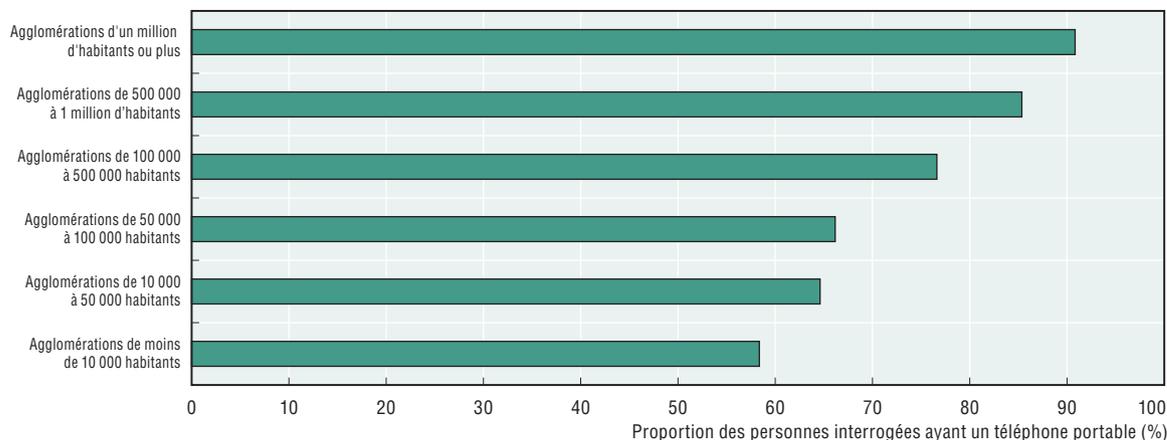
En Afrique, l'infrastructure requise pour les technologies de l'information et des communications (TIC) s'étend rapidement (BAfD et al., 2009). Certains pays, comme le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda en janvier 2015, ont signé des accords internationaux destinés à abaisser les frais d'itinérance (*roaming*).

Le plus délicat reste l'élargissement de l'accès au réseau Internet à haut débit aux pays sans littoral. Pour y parvenir, il faudra mettre en place des connexions transfrontalières supplémentaires avec les pays côtiers.



En Afrique, le taux d'accès à la téléphonie mobile est comparable à celui d'autres régions en développement, malgré de fortes disparités entre les grandes agglomérations urbaines et les zones où la population est plus dispersée. Le continent est un leader mondial dans le domaine des paiements par téléphone mobile. Le *Gallup World Poll* montre que l'accès à la téléphonie mobile est généralement inférieur dans les zones peu densément peuplées (graphique 7.2).

Graphique 7.2. Accès à la téléphonie mobile, en fonction du nombre d'habitants dans les agglomérations de l'Afrique



Source : Calculs des auteurs d'après le *Gallup World Poll* (2013).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207624>

Malgré un certain nombre d'initiatives, la coopération dans le secteur de l'énergie est encore insuffisante

Dans le secteur de l'énergie, les pays ont constitué une infrastructure transnationale principalement grâce aux trois mécanismes suivants :

- Les **programmes d'interconnexion** sont destinés à regrouper différents marchés de l'énergie dans l'optique de comprimer les coûts, d'égaliser la charge appelée et d'accroître la stabilité en élargissant les marchés. Il s'agit notamment du corridor d'interconnexion pour l'électrification de l'Ouest (*Western Power Corridor*) entre l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, la Namibie et la République démocratique du Congo, du gazoduc ouest-africain entre le Bénin, le Ghana, le Nigéria et le Togo, et de l'interconnexion électrique Bénin-Ghana-Nigéria-Togo.
- Des **pools** ont été créés pour améliorer l'accès des populations rurales à l'électricité et pour coordonner le développement du réseau électrique. La plupart sont situés en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'au sein du COMESA. De plus, le pool énergétique de l'Afrique centrale et le Comité Maghrébin de l'Électricité ont mis en place des réseaux et des marchés communs.
- La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la SADC ont lancé des **projets de renforcement des capacités et de facilitation** pour l'infrastructure énergétique. Le pool d'électricité de l'Afrique de l'Est et celui de l'Afrique centrale prévoient de faire de même.



Malgré ces avancées, la coopération régionale dans le secteur de l'énergie est encore insuffisante :

- **Son potentiel est inégalement exploité.** Le pool d'électricité de l'Afrique australe (SAPP) représente la majorité des échanges d'électricité en Afrique subsaharienne, soit 5.3 térawattheures d'électricité en 2012-13 (SAPP, 2013). L'Afrique du Sud exporte suffisamment d'énergie pour répondre à la quasi-totalité des besoins du Botswana et à près de la moitié de ceux de la Namibie. Les échanges d'électricité s'accroissent aussi entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, le Kenya et l'Ouganda, et entre Djibouti et l'Éthiopie.
- **L'infrastructure de transport de l'électricité** reste sous-développée, y compris dans les pools de l'Afrique australe. Dans d'autres régions de l'Afrique, le manque de financements et de capacités de production d'électricité empêche l'expansion des réseaux.
- **L'absence de coopération** entre entreprises d'électricité publiques freine nettement les échanges énergétiques intra-africains. Elle peut en effet nuire à la fiabilité de l'approvisionnement, ce qui pose problème aux pays importateurs qui en dépendent (AIE, 2014, p. 180).
- **L'instabilité politique** met en péril le développement de l'infrastructure et impose d'améliorer la coordination entre les pays qui se partagent de l'énergie, afin que l'approvisionnement soit assuré. Par exemple, le gazoduc ouest-africain, entre le Bénin, le Ghana et le Togo, a cessé de fonctionner pendant près d'un an à la suite de dommages causés par un navire pirate en 2012.

Encadré 7.4. Élargir l'accès des zones pauvres à l'électricité et à l'eau

Nombre de pays d'Afrique ont mis en œuvre avec succès des programmes de fourniture d'électricité aux ménages et aux territoires pauvres. Ainsi, la Côte d'Ivoire a porté le taux d'accès de sa population rurale à l'électricité de 29 % en 2012 à 37 % en 2013 (note pays des PEA). Certains pays, dont le Botswana, expérimentent des sources d'énergie renouvelable, comme le solaire, pour alimenter en électricité, à moindre coût, les zones isolées. Il faudrait néanmoins que ces programmes nationaux soient plus inclusifs. De fait, actuellement, le quintile de revenu le plus élevé capte environ 45 % des subventions directes à l'énergie, tandis que le quintile inférieur n'en reçoit que 8 % (FMI, 2013). Les programmes universels qui subventionnent la consommation d'électricité ne sont destinés qu'aux utilisateurs qui sont déjà raccordés au réseau, et excluent les pauvres dans les zones non couvertes, ainsi que ceux qui n'ont pas les moyens de payer les frais de raccordement.

Au Niger, les branchements sociaux, introduits en 2002, constituent un programme africain exemplaire, qui cible les pauvres. Ce programme subventionne le raccordement des ménages au réseau d'eau dans les zones urbaines déshéritées, en fonction des caractéristiques du logement. Il s'est révélé efficace : en seulement un an et demi, les taux d'accès ont atteint les objectifs du plan quinquennal (Tsimpo et Wodon, 2009).

D'autres pays d'Afrique, tels que le Mozambique et la Zambie, envisagent de s'inspirer du programme brésilien « *Luz para todos* » (de la lumière pour tous) (chapitre 8). Grâce à des aides venant d'entreprises privées, ce programme installe gratuitement l'électricité pour les consommateurs pauvres et a permis à l'État d'étendre l'approvisionnement énergétique à 15 millions de personnes, dans l'ensemble du pays.



La décentralisation politique, administrative et budgétaire évolue et pourrait contribuer au développement territorial inclusif

Une meilleure mobilisation des ressources locales pour accélérer la transformation structurelle des pays d'Afrique nécessite d'élaborer de manière efficace et efficiente des politiques publiques à l'échelon local. La capacité des systèmes de gouvernance à donner aux acteurs locaux les moyens d'être autonomes importe donc pour le développement territorial et l'inclusion spatiale⁷. La plupart des experts-pays des *Perspectives économiques en Afrique* considèrent la décentralisation comme l'un des deux domaines de l'action publique offrant le plus de possibilités d'encourager le développement territorial⁸. De fait, la décentralisation rencontre un large consensus, surtout en tant que mécanisme d'amélioration de l'accès aux services de base (Ahmad et al., 2005). Le terme revêt différentes significations : dans le présent rapport, la décentralisation désigne un processus d'autonomisation des acteurs locaux, de limitation des comportements de recherche de rente par les élites et de transfert de pouvoirs et de ressources de l'administration centrale aux échelons inférieurs⁹. Une décentralisation efficace a trois composantes : politique, administrative et budgétaire. Cette section montre que, dans la plupart des pays africains, la décentralisation budgétaire n'est pas aussi avancée que la décentralisation politique, ce qui limite la capacité des communautés locales à mobiliser leur potentiel économique.

La plupart des administrations centrales ont adopté la décentralisation politique

La **décentralisation politique** consiste le plus souvent à organiser des élections locales et à transférer des responsabilités à l'administration locale, laquelle doit rendre compte de ses actions (Elroy Africa, 2012, p. 18). Dans la plupart des pays, le nombre d'entités infranationales augmente nettement depuis les années 90, et l'ensemble du territoire relève désormais d'autorités locales élues (tableau 7.1). La décentralisation politique a considérablement avancé depuis. Et parmi les quelques pays africains qui n'ont pas encore décentralisé, la plupart prévoient de le faire¹⁰.

Tableau 7.1. Les grandes étapes de la décentralisation de la politique publique en Afrique

1983	Le Nigéria introduit des autorités locales élues et leur délègue d'importants pouvoirs.
1986	Le Maroc déploie une série de réformes constitutionnelles qui confèrent des moyens à ses autorités infranationales.
1991	L'Éthiopie institutionnalise un cadre d'autonomie au niveau infranational.
1995	En Ouganda, la décentralisation est inscrite dans la Constitution, puis dans la loi sur l'administration locale (1997).
1996	Le Sénégal adopte une loi sur la décentralisation, qui instaure 434 autorités locales.
1996	En Afrique du Sud, la Constitution post-apartheid place les municipalités au centre du développement local.
1998	En Tanzanie, le plan de réforme de l'administration locale engage une « décentralisation par délégation de pouvoirs ».
2000	Le Bénin (2002), le Niger (2004) et le Burundi (2005) organisent leurs premières élections locales.
2010	Par référendum, le Kenya décide de constituer des districts.
2012	Le Libéria lance sa politique nationale sur la décentralisation et la gouvernance locale.

La **décentralisation administrative** consiste à assigner des fonctions administratives et des responsabilités d'exécution aux échelons de gouvernance inférieurs. Actuellement, seuls l'Afrique du Sud et l'Ouganda affichent un niveau élevé de décentralisation administrative ; dans 10 pays d'Afrique sur 30, cette décentralisation reste modeste (Elroy Africa, 2012, p. 19). Le Togo, en particulier, n'a pas transféré de responsabilités de son État central à ses autorités locales, alors même que sa législation reconnaît l'autonomie administrative et financière (Banque mondiale, 2015). Cependant, la décentralisation administrative a avancé à grands pas en Afrique : la plupart des pays du continent ont créé divers organismes administratifs infranationaux chargés de planifier, d'accompagner, de suivre et de gérer l'action publique (USAID, 2010).

**Encadré 7.5. La décentralisation en Éthiopie**

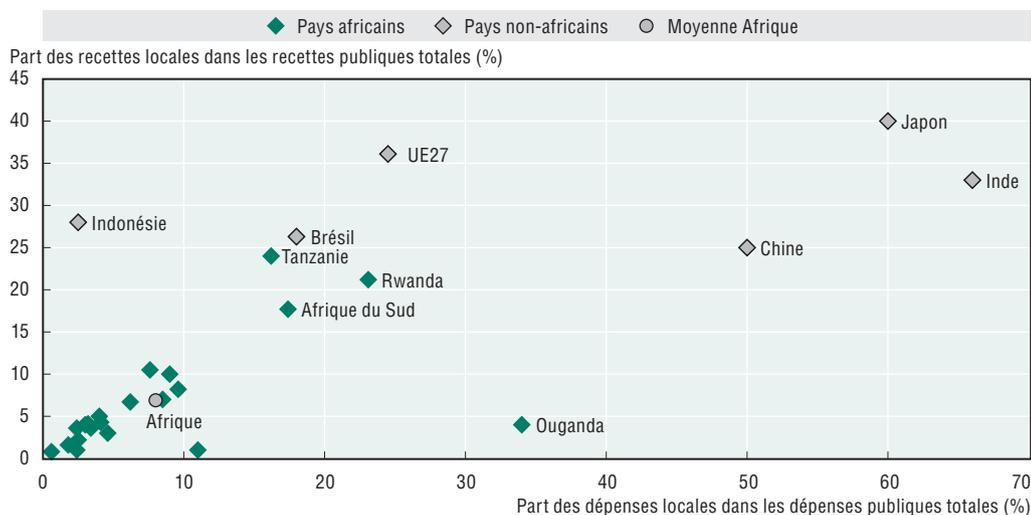
L'Éthiopie a réussi sa décentralisation politique, administrative et budgétaire en déléguant des responsabilités à ses autorités locales (les *woredas*) et en accroissant leur autonomie financière. La décentralisation y a très nettement amélioré les services locaux dans les domaines de l'éducation, de l'eau et de la santé, surtout dans les territoires pauvres, même si les autorités locales ne disposent toujours pas de capacités suffisantes. La collaboration avec les organisations locales, telles que les associations parents-professeurs, a permis d'adapter les services publics à la demande de la population. Par exemple, l'emploi des langues locales à l'école primaire a engendré une augmentation du taux d'inscription dans ce cycle d'enseignement (Garcia et Rajkumar, 2008, xv-xvi, pp. 7-8).

Des réformes récentes ont renforcé la transparence et la responsabilisation. La population locale a ainsi pu amener les autorités à rendre des comptes et suivre les progrès de l'accès à des services essentiels de qualité, avec un retour d'information aux prestataires. Les plans d'action conjointe ont été étoffés grâce à des réunions entre les représentants des pouvoirs publics et les habitants, et ils ont significativement contribué à l'amélioration des indicateurs sociaux, tout particulièrement de ceux relatifs à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'agriculture (enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015).

La décentralisation budgétaire est lente

La décentralisation budgétaire consiste à transférer des ressources financières et le pouvoir de générer des recettes aux autorités infranationales (Elroy Africa, 2012, p. 18ff). En Afrique, les recettes et les dépenses de l'administration locale sont nettement inférieures aux moyennes internationales. En moyenne, les recettes de l'administration locale représentent 7 % des recettes cumulées des échelons de gouvernement local, régional et national, et ses dépenses 8 % du total des dépenses (graphique 7.3)¹¹. À une extrémité de l'échelle, les autorités locales de l'Égypte, du Mozambique et du Togo entrent pour moins de 2 % dans le total des recettes publiques (Yatta, 2015, p. 14). À l'autre extrémité, les autorités locales de l'Afrique du Sud, du Rwanda et de la Tanzanie comptent pour plus de 16 % du total.

Graphique 7.3. Part de l'administration locale dans le total des recettes et dépenses publiques



Note : Le total des recettes et dépenses publiques inclut tous les échelons de l'administration existants (local, régional et national).

Sources : Cités et Gouvernements Locaux Unis (2010) ; Yatta (2015) ; Paulais (2012) ; FMI (2014).

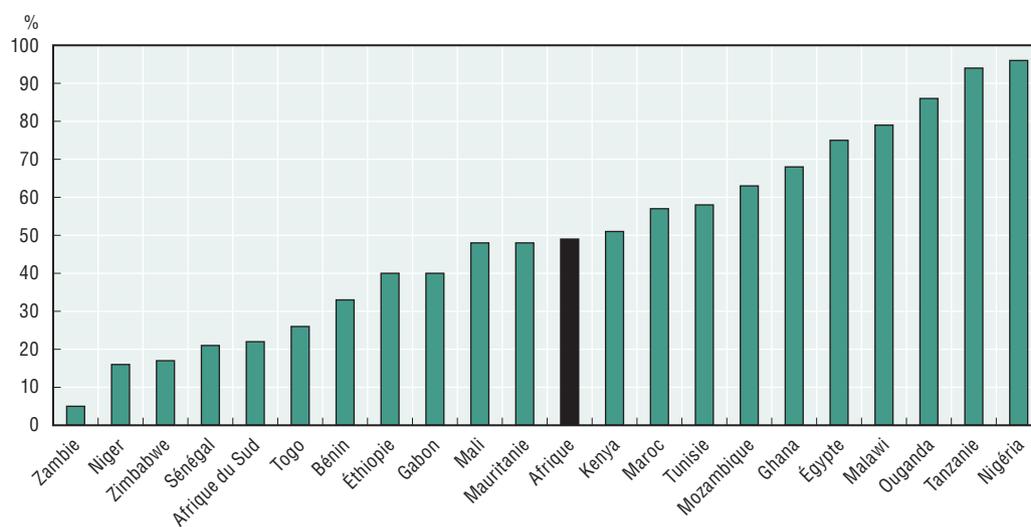
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207632>



Le faible degré de décentralisation budgétaire explique en partie le manque d'investissements dans l'économie locale. En moyenne, un maire africain dispose d'environ 1 000 fois moins de ressources que son homologue européen, malgré des besoins bien plus grands (Cour, 2015). Les autorités locales n'ont donc pas de capacités suffisantes pour investir dans l'infrastructure et les services locaux, alors même que la plupart des travailleurs du secteur informel dépendent massivement des investissements publics locaux pour pouvoir mener une activité dans l'espace public, par exemple le long des routes ou des trottoirs.

En fait, le plus souvent, les autorités locales sont fortement tributaires des transferts de l'État central, auxquels on reproche généralement de ne pas tenir compte des besoins qui sont différents d'un territoire à l'autre, et de limiter la capacité de l'administration locale à investir avec efficacité (Banque mondiale, 2009, p. 249 ; OCDE, 2009). Les autorités locales ne reçoivent qu'une petite fraction des taxes locales et communes, y compris dans les pays décentralisés comme l'Ouganda ou la Tanzanie et dans les pays fédéraux tels que le Nigéria (graphique 7.4). Par manque de poids financier, elles n'ont pas les moyens d'optimiser les actifs territoriaux, de faciliter l'appropriation locale ou de mettre en œuvre des politiques multisectorielles et localisées.

Graphique 7.4. Transferts de l'administration centrale en proportion des budgets locaux dans différents pays d'Afrique



Sources : Yatta (2015) ; Cités et Gouvernements Locaux Unis (2010).
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207648>

Une meilleure gouvernance locale s'accompagne également d'une plus grande transparence. Une gouvernance locale transparente exerce de nombreux effets positifs sur le développement territorial. La gouvernance locale ne dépend pas des différents systèmes politiques (centralisés ou fédéraux), ni du type de décentralisation engagée par le pays :

- L'amélioration de la gouvernance locale peut aussi engendrer une meilleure coordination entre les échelons de gouvernement, les acteurs non étatiques et la communauté internationale et, partant, contribuer à l'articulation des politiques sectorielles (Demante et Tyminsky, 2008, p. 18)¹².
- Souvent, les autorités locales connaissent mieux les préférences et les actifs locaux (Yatta, 2015, p. 12)¹³.



- La gouvernance locale peut associer les organisations de la société civile, ainsi que les chefs traditionnels ou apparus plus récemment, ce qui est essentiel pour une gouvernance démocratique dynamique et pour l'efficacité de la mise en œuvre des politiques publiques en Afrique (Sy, 2009). Une structure de décision plus participative peut mieux gérer les conflits, car elle privilégie la prise de décision par consensus, d'où une accessibilité et une participation plus grande en perspective (Logan, 2011, p. 4 ; Sy, 2009). Dans le cadre d'une enquête Afrobaromètre portant sur 16 pays, 46 % des répondants estiment que les chefs des communautés sont davantage à l'écoute des besoins des populations. Ils ne sont respectivement que 30 % et 20 % à considérer que les membres des conseils locaux et les parlementaires sont réceptifs. La moitié des personnes interrogées jugent que les chefs traditionnels disposent d'une certaine ou d'une grande influence sur la gouvernance locale, et 57 % que leur influence devrait s'accroître (Afrobaromètre, 2008)⁴⁴.

Le manque de capacités locales et de transparence constitue le principal frein à une gouvernance décentralisée. La corruption est un problème universel, et il semble que les fonctionnaires locaux y soient particulièrement vulnérables (Paulais, 2012, p. 40). Les administrés dans les zones rurales et dans les quartiers urbains pauvres n'ont pas un niveau d'études ni des capacités suffisants pour accéder aux membres des conseils locaux et les influencer (Cabral, 2011, p. 8 ; Koelbe et Siddle, 2012 ; Yatta, 2015, p. 12). En l'absence de mécanismes de responsabilisation adéquats, les élites peuvent se servir des élections locales pour permettre à leur famille de conserver sa mainmise sur le pouvoir. Ainsi, en Sierra Leone, le développement progresse moins là où les familles dirigeantes ont accaparé les ressources (Acemoglu, Reed et Robinson, 2013).

Encadré 7.6. Les principaux acteurs de la décentralisation et du développement local et urbain en Afrique

Institut africain de la gouvernance (IAG). Né des discussions entre la Commission de l'Union africaine et le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique, ce centre de dialogue œuvre à la promotion de la bonne gouvernance en Afrique. Basé au Sénégal, il organise des réunions et publie les résultats de ses recherches.

Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD). Créée en 2005 à Durban en tant que mécanisme consultatif de promotion du développement durable des établissements humains et placée sous la houlette de l'Union africaine, l'AMCHUD réunit les ministres africains du logement et du développement urbain. Elle traite de l'urbanisation, de l'accès aux services publics essentiels au niveau local, de la planification spatiale, du changement climatique et du développement économique.

Africités. Ce groupe organise des sommets auxquels participent les acteurs locaux et leurs partenaires internationaux, notamment des ministres des collectivités locales, des autorités locales et des élus, des représentants du gouvernement central, des organisations de la société civile, des chercheurs et des représentants du secteur privé. Africités a tenu six sommets depuis sa création : Abidjan (1998), Windhoek (2000), Yaoundé (2003), Nairobi (2006), Marrakech (2009) et Dakar (2012). Le Sommet de Dakar, dont le thème était « Construire l'Afrique à partir de ses territoires », a attiré quelque 5 000 participants.

Conférence africaine de la décentralisation et du développement local (CADDEL). Elle réunit les ministres africains de la décentralisation et du développement local. La CADDEL a été créée lors du deuxième sommet Africités et est reconnue comme un comité technique spécial de l'Union africaine (UA) depuis 2007. La Journée africaine de la décentralisation et du développement local est commémorée dans tous les pays membres de l'UA sous l'égide de la CADDEL depuis 2011.



Encadré 7.6. Les principaux acteurs de la décentralisation et du développement local et urbain en Afrique (suite)

Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA). Elle constitue depuis 2003 le prolongement du Réseau « Dialogues sur la gouvernance en Afrique : Décentralisation et intégration régionale ». Elle stimule la discussion entre acteurs africains et non africains sur la gestion des affaires publiques et la gouvernance, via des échanges, des groupes d'action et ateliers thématiques.

Commonwealth Local Government Forum (CLGF). Créé en 1995, il réunit les ministères de la décentralisation et des collectivités locales, ainsi que les collectivités locales de 53 pays anglophones. Il œuvre à la promotion de la décentralisation grâce au renforcement des capacités, à l'apprentissage par les pairs, au partage d'informations et d'expériences, ainsi que par des recherches sur la mise en œuvre de la décentralisation en Afrique.

Global Local Forum (GLF). Créé en 2008, ce think-tank dédié au développement mutuel des territoires compte 32 États membres dans le monde, dont bon nombre en Afrique. Il vise à rassembler et à encourager l'échange d'idées sur le développement territorial afin d'influer sur l'aide internationale au développement et sur le dialogue entre les territoires.

Association internationale des maires francophones (AIMF). Fondée en 1979 sous la forme d'un réseau regroupant des villes francophones et leurs associations et reposant sur des valeurs communes, elle encourage une meilleure gouvernance des villes et l'échange d'expériences, mobilise des experts francophones de la planification territoriale et finance des projets de développement. La plupart des capitales et des grandes villes des pays africains francophones en font partie.

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU). Section régionale pour l'Afrique de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), elle a été constituée en 2005 dans le but de bâtir l'unité africaine et de tirer le développement de l'Afrique depuis la base. Tous les deux ou trois ans, elle organise le Sommet Africités.

La prévalence d'« angles morts » dans les politiques publiques entrave l'efficacité des stratégies de développement et appelle à de nouvelles initiatives

Les instruments de politique territoriale, le développement des infrastructures et la décentralisation ont connu des succès et des échecs dans la promotion du développement territorial. Ils peuvent et doivent être rendus plus efficaces, par exemple en adoptant un cadre cohérent pour les politiques territoriales, en les coordonnant mieux avec les politiques sectorielles essentielles, et en élaborant des stratégies plus participatives qui prennent en compte les multiples dimensions des pratiques et des aspirations locales. Le chemin vers la mise au point de stratégies de développement plus efficaces est long néanmoins. Il requiert de construire et d'utiliser des tableaux de bord. Or les statistiques et les connaissances sur les territoires sont encore trop imparfaites pour permettre aux décideurs de saisir pleinement l'ampleur et la nature des dynamiques en mutation rapide qui caractérisent l'Afrique, et qui font l'objet du chapitre 6.

L'insuffisance des statistiques fait obstacle à l'élaboration des politiques

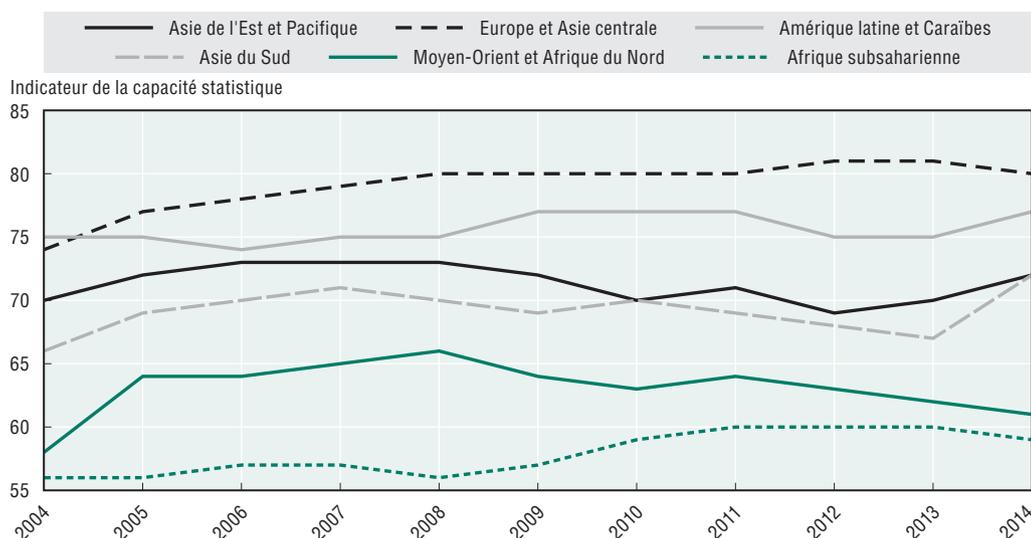
Limites des statistiques nationales et infranationales

Les pouvoirs publics ne disposent souvent pas des statistiques et de la confiance nécessaires des économies territoriales. Et ils ne peuvent pas agir de façon efficace sans une « politique des grands nombres » (Desrosières, 2000). En particulier, malgré



l'amélioration observée depuis quelques années, l'infrastructure statistique de l'Afrique subsaharienne est en retard sur celle des autres régions (graphique 7.5). Les premiers recensements menés en trois décennies à Djibouti, au Libéria et au Togo ont notamment appelé à une « renaissance statistique » africaine (Kiregyera, 2013).

Graphique 7.5. Capacités statistiques des pays en développement dans certaines régions, 2004-14



Source : Banque mondiale (2014).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207650>

Qu'elles s'appuient sur des recensements, sur le produit intérieur brut (PIB) ou sur des données administratives, les statistiques restent souvent incomplètes et peu fiables, même si l'on note une légère amélioration. Certains experts continuent d'évoquer la « tragédie statistique » de l'Afrique (Devarajan, 2013 ; Jerven, 2013). Les retards dans la collecte et le traitement réduisent sensiblement la fiabilité des données. Au cours des 30 dernières années, 7 pays n'ont mené aucun recensement de la population et du logement, et 19 pays ne réalisent pas de recensement régulier tous les dix ans (Nations Unies, 2010). Il faut en moyenne un an et demi pour obtenir les chiffres du PIB en Afrique subsaharienne (AGNA, 2013, p. 4). Par ailleurs, d'autres données administratives font défaut. Ainsi, 56 % des enfants de moins de cinq ans en Afrique subsaharienne n'ont pas de certificat de naissance (UNICEF, 2013, p. 15).

Les statistiques infranationales se cantonnent à une poignée de variables de base qui ne sont pas suffisantes pour comprendre les économies territoriales. Dans une grande mesure, seuls les recensements, les enquêtes auprès des ménages, les enquêtes agricoles et les registres de l'état civil permettent de collecter des données infranationales. Avec leurs budgets limités, leurs faibles capacités et leur surcharge de travail, la plupart des bureaux statistiques nationaux ne peuvent pas produire des statistiques infranationales en plus des données nationales. Les organisations internationales qui financent la production de statistiques accordent souvent la priorité aux données comparables sur le plan international, mais les définitions des concepts et des unités d'analyse posent souvent problème à l'échelon infranational. Ainsi, les données relatives aux exploitations agricoles ne s'intéressent pas aux individus, en particulier aux paysans sans terre. Bien souvent, les pays recourent à des méthodes d'estimation différentes, ce qui restreint la comparabilité des données. Enfin, les priorités des organisations internationales



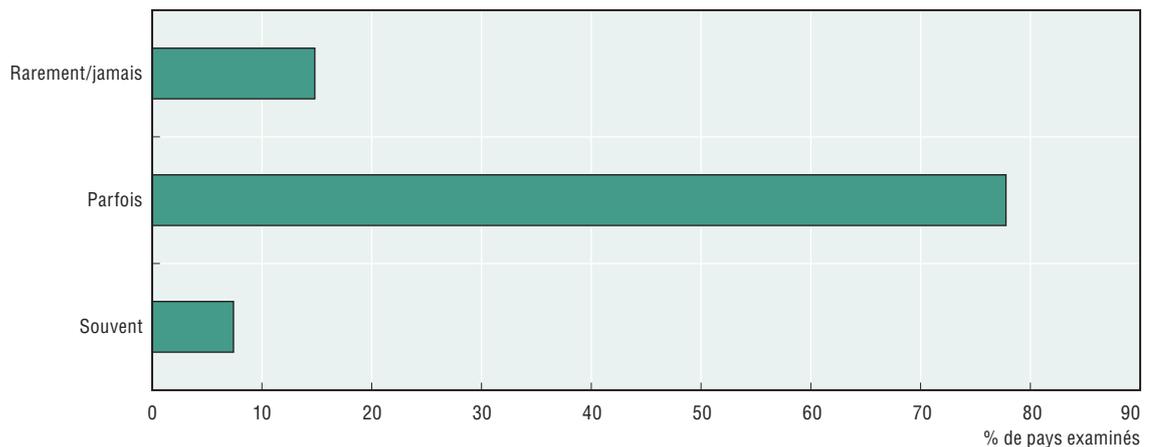
évoluent en fonction des agendas internationaux (lutte contre la pauvreté, changement climatique ou inégalités), ce qui permet difficilement de conserver une base stable d'indicateurs essentiels¹⁵.

Certains secteurs échappent aux lacunes statistiques

L'insuffisance des données statistiques masque l'importance du revenu ainsi que des activités agricoles et domestiques dans les zones rurales. On dénombre beaucoup d'études de cas sur les dynamiques rurales, les systèmes agraires et les exploitations familiales, mais les statistiques relatives au revenu rural sont plus rares. Les systèmes de données concernent principalement la production agricole et s'intéressent peu aux activités des ménages agricoles. Les enquêtes effectuées par la Banque mondiale dans le cadre de son étude sur la mesure des niveaux de vie (LSMS), qui vise à lutter contre la pauvreté, ne portent que sur un nombre restreint de pays. Les enquêtes se concentrent davantage sur les dépenses des ménages que sur leurs revenus et davantage sur les ménages urbains que sur les ménages ruraux. Seule l'enquête sur les ménages de la base de données RIGA de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la Banque mondiale, relative aux activités rurales génératrices de revenus, s'intéresse spécifiquement aux revenus ruraux (Carletto et al., 2007), mais elle ne porte que sur six pays africains¹⁶. Les enquêtes sur les ménages ruraux menées en 2008 par le programme RuralStruc en Afrique du Nord et dans plusieurs parties de l'Afrique subsaharienne ont montré que l'activité agricole était importante et la diversification large, à quelques exceptions près. Cependant, elles ont également mis au jour la faible rentabilité des activités non agricoles (Losch, Fréguin-Gresh et White, 2012).

En conséquence de ces problèmes, les autorités nationales n'utilisent que rarement les statistiques rurales et urbaines (graphique 7.6).

Graphique 7.6. Fréquence d'utilisation des statistiques rurales ou urbaines pour l'élaboration des politiques publiques



Source : Enquête auprès des experts-pays des PEA, 2015.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933207664>

Les statistiques sont donc susceptibles de laisser de côté des pans entiers d'une population et certains secteurs de l'économie. Les zones reculées sont parfois négligées du fait des restrictions budgétaires, et se trouvent par conséquent sous-représentées dans les statistiques nationales. En outre, les enquêtes statistiques nationales ne tiennent pas compte du secteur informel, alors qu'il représente généralement plus des trois quarts de l'économie (CEA-ONU, 2014 ; Kratke et Byiers, 2014).



Une représentation incomplète des catégories de population défavorisées peut fortement affecter le bien-être de ces populations. Les chiffres du recensement au Nigéria, par exemple, orientent le redécoupage administratif et les allocations budgétaires concernant notamment l'alimentation, l'éducation, la santé, le logement et le bien-être (Bamgbose, 2009). On en sait peu sur les populations défavorisées dans les zones instables que sont par exemple la République centrafricaine, l'Est de la RDC, la Corne de l'Afrique, la Libye, le Mali et le Nord du Nigéria, alors même que la croissance démographique qu'enregistrent ces zones appelle à mieux les comprendre de toute urgence. C'est également le cas des « zones incontrôlées » d'Afrique de l'Ouest, où le terrorisme djihadiste et le trafic d'armes sont favorisés par la crise libyenne (voir le chapitre 5). La menace que constitue Boko Haram déplace l'ancienne dynamique territoriale depuis l'intérieur du continent vers la côte, notamment les zones pastorales qui revêtent une importance primordiale pour plusieurs pays (voir l'encadré 7.7).

Encadré 7.7. Quel avenir pour les espaces pastoraux ?

Les grands espaces saharo-sahéliens partagés avec l'Afrique du Nord, de la Mauritanie à la Somalie, sont des régions arides dont les ressources aléatoires et disséminées ne sont adaptées qu'à la transhumance du bétail. Même si les données sur l'économie pastorale sont limitées, on sait que ce secteur est important en termes de PIB, de recettes fiscales et de recettes d'exportation dans des pays comme l'Éthiopie, le Niger et le Soudan (Hesse et MacGregor, 2006). C'est aussi une composante importante des échanges commerciaux de la région.

Malheureusement, de nombreuses menaces planent sur les espaces pastoraux. L'accroissement de la population, les tensions exercées sur les terres et les chocs économiques et politiques menacent le mode de vie et le savoir des bergers. De plus, par leur trafic d'armes, de nombreux groupes violents et extrémistes déstabilisent le Sahara et le Sahel.

Les conférences régionales qui se sont tenues à Ndjamena et à Nouakchott en 2013 ont souligné l'importance des zones pastorales. Elles ont appelé à concentrer les stratégies de développement sur l'élevage car il garantit une présence régulière dans les zones reculées. La décentralisation a été énoncée comme une priorité, avec pour objectif l'intégration complète des groupes pastoraux nomades et sédentaires dans l'économie, la gouvernance territoriale et le débat public (CSAO/OCDE/AFD, 2013).

Comment combler les lacunes de l'information sur les économies locales

Plusieurs initiatives cherchent à combler les lacunes de l'information relative aux économies locales. En 1997, le Club du Sahel de l'OCDE et le Partenariat pour le développement municipal (PDM) ont élaboré le programme ECOLOC (Relance des économies locales en Afrique de l'Ouest) afin de comprendre les économies urbaines et rurales ainsi que leur évolution. ECOLOC recourt à une approche démo-économique et porte sur 22 villes d'Afrique de l'Ouest et leur arrière-pays¹⁷. Avec son Programme sur la relance des économies locales, le Burkina Faso a porté ECOLOC à l'échelle nationale en 2002. Lorsque le PDM a été restructuré en 2007, et qu'il a été intégré à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique, des initiatives analogues ont vu le jour au Swaziland et en Tanzanie. Cependant, la faiblesse du financement fait obstacle au développement d'ECOLOC, malgré le besoin qui existe de mieux comprendre les spécificités locales.

L'étude sur les perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest (WALTPS) a été publiée en 1998 par le Club du Sahel de l'OCDE et cofinancée par la Commission européenne, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (Cour et Snrech, 1998). Elle avait pour objectif d'identifier les grandes tendances durables dans le contexte de la



récession qui a frappé l'Afrique subsaharienne dans les années 80 et à la suite du rapport de 1989 de la Banque mondiale intitulé *L'Afrique sub-saharienne : De la crise à une croissance durable, Étude des perspectives à long terme*. Au lieu d'adapter une approche sectorielle (santé, environnement ou industrie), l'étude WALTPS s'est concentrée sur la géographie humaine de cette région, à savoir sur la relation entre les habitants de l'Afrique de l'Ouest et leur environnement naturel¹⁸.

Les politiques de développement territorial doivent être intégrées aux stratégies de développement

Même si elle met en avant plusieurs réussites indéniables, l'analyse ci-dessus montre que les politiques visant à lutter contre les disparités territoriales et à favoriser l'inclusion spatiale en Afrique se heurtent à trois grands obstacles : elles ne peuvent pas s'appuyer sur des institutions et des capacités suffisantes, elles sont trop lentes à relier les territoires entre eux et elles n'ont pas encore pu conférer des pouvoirs significatifs aux acteurs locaux.

Plus fondamentalement, les données probantes réunies dans le présent chapitre confirment également les observations du chapitre précédent : en segmentant strictement leurs efforts de promotion du développement en fonction des secteurs économiques, les autorités nationales ont tendance à faire fi de l'évolution rapide des dynamiques territoriales, un problème aggravé par l'insuffisance des statistiques et du savoir locaux. Et en recourant essentiellement à des approches descendantes, elles empêchent les agents privés et publics au niveau local de libérer et d'exploiter le potentiel économique de leur territoire. En fin de compte, les pays ne sont guère à même de relever les défis de la transformation structurelle, qui est un processus multisectoriel et localisé, ni d'exploiter le potentiel de leurs nouvelles dynamiques démographiques et spatiales.

Pour placer les individus et les lieux au cœur de la transformation structurelle, il faut donc plus que des politiques ciblées telles que celles analysées plus haut. Il faut des stratégies de développement innovantes qui s'appuient sur une approche spatiale pour énoncer les différentes politiques sectorielles et qui donnent aux agents locaux les moyens de mettre à profit le potentiel des différents territoires. Le chapitre suivant portera sur les solutions.



Notes

1. L'Angola et la Mauritanie sont deux pays qui se sont récemment dotés de zones économiques spéciales. L'Angola est en train d'instaurer plusieurs ZES industrielles telles que celles de Luanda-Bengo, de la région minière/industrielle de Cassingo et des zones agro-industrielles de Pungo a Dongo. Dans ces zones, l'État accorde des incitations fiscales pour les investissements dans les secteurs non pétroliers, et encore plus d'avantages pour les investissements dans les territoires défavorisés. Loin d'opter pour des ZES orientées à l'exportation, l'Angola s'est, dans un premier temps, concentré sur la production locale afin de remédier aux pénuries sur son marché intérieur (ANGOP, 2012). En janvier 2013, la Mauritanie a créé la ZES de Nouadhibou, une zone économique exclusive s'étendant sur 230 000 km² et pouvant traiter 1.5 million de tonnes de poisson par an (note pays des PEA).
2. On peut également citer le cas du Gabon et du Kenya. Au Gabon, le *Plan Stratégique Gabon Émergent* 2015 prévoit la création de dix pôles de croissance fondés sur les avantages concurrentiels de chaque territoire. Dix pôles industriels sont destinés à promouvoir un développement territorial équilibré et à diversifier l'économie dans les hydrocarbures, les activités minières, le bois/la foresterie, l'agriculture et l'agroalimentaire (note pays des PEA). De son côté, le Kenya investit 14.5 milliards USD pour instaurer un pôle industriel autour des technologies de l'information et des communications (TIC) à Kona. Ce projet témoigne de l'ambition du gouvernement, qui entend bien consolider la place de plateforme des TIC dont bénéficie le pays dans la région.
3. Par exemple, le fait que le développement de l'infrastructure était négligé dans le Nord de la Côte d'Ivoire peut avoir joué un rôle dans la partition du pays entre ses territoires Nord et Sud entre 2002 et 2011.
4. Il convient de mentionner également la Sénégalie et le corridor de développement Maradi-Katsina-Kano (MKK).
5. En Afrique du Sud, on s'est aperçu que les subventions du ministère des Transport destinées aux transports publics n'allaient pas dans le sens des priorités du ministère du Logement. Ce dernier a en effet financé des projets de logements à grande échelle sur des terrains bon marché et reculés, et, par conséquent, les habitants pauvres sont contraints d'effectuer de longs déplacements quotidiens depuis des zones situées en dehors du réseau de transports publics (OCDE, 2008).
6. Dont 60 milliards de dollars US par an d'investissements et 33 milliards par an en opérations et maintenance dans les secteurs suivants : TIC, irrigation, énergie, transport, eau et assainissement.
7. La gouvernance est l'ensemble des règles formelles et informelles qui régissent la prise de décisions et la mise en œuvre de la politique publique. La gouvernance multiniveaux désigne spécifiquement la coordination entre les échelons de gouvernance supranational, national, méso et local. Elle englobe l'éventail des acteurs publics, privés et non-étatiques, tels que les organisations de la société civile, les chefs traditionnels, et le secteur privé, ainsi que les différents niveaux de gouvernement qui participent directement ou indirectement à l'élaboration de la politique publique.
8. Une bonne décentralisation doit promouvoir la gouvernance locale, suivant le principe de subsidiarité : un échelon de gouvernement supérieur ne devrait pas prendre des mesures qu'un échelon inférieur pourrait prendre de manière plus efficace. La subsidiarité permet des décisions les plus proches possible du citoyen. Elle préserve la transparence grâce à des contre-pouvoirs à différents niveaux de gouvernance. Ce principe peut guider la décentralisation dans tous les types de systèmes politiques, qu'il s'agisse d'États centralisés ou fédéraux.
9. Les différents degrés de la décentralisation sont les suivants :
 - La déconcentration (décentralisation administrative) réassigne l'exécution des fonctions administratives à des niveaux de gouvernance inférieurs. L'État central conserve le pouvoir décisionnel.
 - La délégation est le transfert de certaines responsabilités de l'administration centrale à des niveaux de gouvernance inférieurs. Elle confère une plus grande autonomie vis-à-vis de l'administration centrale que ne le fait la déconcentration.
 - La dévolution (décentralisation politique) signifie que les échelons de gouvernement inférieurs décident, mettent en œuvre et financent certaines responsabilités, qui échappent en grande partie au contrôle direct de l'administration centrale.
10. En janvier 2012, le Libéria s'est doté d'une politique nationale pour la décentralisation et la gouvernance locale. Cette politique n'est pas encore pleinement déployée en raison d'un désaccord sur l'élection directe des maires (Fallah, 2014).



11. On peut mesurer le degré de décentralisation budgétaire par la part des dépenses infranationales dans le total des dépenses publiques (Charbit, 2006, p. 2).
12. Les programmes élaborés au niveau central comportent des limites bien connues. C'est par exemple le cas du programme d'éducation PRODEC et du programme PRODESS pour la santé au Mali, et du programme Hydraulique, santé et éducation au Bénin.
13. Au Bénin, en Guinée et au Mali, la décentralisation des services de santé primaires, transférés à des comités de la santé localement élus (et à l'administration locale au Mozambique) a amélioré le taux de vaccination et réduit la mortalité infantile en élargissant l'accès à des services de santé d'un coût abordable (Mehrotra, 2006, p. 269 et p. 278ff). Au Burkina Faso, un programme analogue, axé sur la décentralisation administrative du secteur de l'éducation, a amélioré les résultats des élèves et la motivation des enseignants, même si la rémunération de ces derniers est inférieure au salaire standard (Ngaruko, 2003, p. 137f).
14. L'échantillon comprend l'Afrique du Sud, le Botswana, le Cabo Verde, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Mali, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, le Sénégal, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.
15. Les indicateurs du développement dans le monde, par exemple, ont cessé de présenter des données sur l'emploi dans l'agriculture, alors que la base de données est passée de 400 indicateurs en 2001 à environ 1 300 en 2015.
16. L'Étude sur la mesure des niveaux de vie – Enquêtes intégrées sur l'agriculture (LSMS-ISA), lancée en 2009 pour étudier les revenus agricoles dans sept pays africains, constituera progressivement une base de connaissances utile.
17. Le programme a utilisé des matrices locales de responsabilité sociale, liées à des matrices nationales et s'appuyant sur des enquêtes de terrain. La spatialisation est effectuée à trois niveaux d'analyse : l'espace territorial entre les villes et l'arrière-pays, l'espace rural local et les centres urbains. Il englobe les stratégies des acteurs locaux (administration centrale, autorités locales, opérateurs privés, organisations de la société civile et donateurs), et leurs ressources financières, sociales et religieuses, ainsi que les stratégies des organismes de coopération et de coordination (CSAO/PDM, 2001 ; Yatta, 2006 ; CSAO/OCDE, 2013).
18. Le principal objectif de l'étude était de souligner (a) les interactions de long terme entre les dynamiques de peuplement, c'est-à-dire la croissance et la redistribution de la population au sein de chaque pays et sur l'ensemble de la région, et les processus économiques et sociaux et (b) l'évolution de quatre facteurs interdépendants au sein de la sous-région : la population, la dimension spatiale des peuplements humains, la dynamique des marchés et les changements socio-politiques.



Références

- Abate, M. A. (2013), *Economic Effects of Air Transport Liberalization in Africa*, Swedish National Road and Transport Research Institute.
- Acemoglu, D., T. Reed et J. A. Robinson (2013), « Chiefs: Economic development and elite control of civil society in Sierra Leone », *Journal of Political Economy*, vol. 122, no 2, pp. 319-368, <http://economics.mit.edu/files/9074>.
- Acemoglu, D. et J. Robinson (2015), « Is there a curse of resources? The case of the Cameroon », *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity and Poverty Blog*, <http://whynationsfail.com/blog/2013/5/16/is-there-a-curse-of-resources-the-case-of-the-cameroon.html> (consulté le 23 mars 2015).
- Acemoglu, D. et J. Robinson (2013), *Why Nations Fail, The Origins of Power, Prosperity and Poverty*, Crown Publishers, New York.
- Afrobaromètre (2008), *National Public Attitude Surveys on Democracy and Governance in Africa, Round 4* (base de données), www.afrobarometer.org/data/data-rounds-merged (consulté le 25 mai 2015).
- AGNA (2013), « Statistics for good economic governance, regional integration and sustainable development in Africa », *African Project on the Implementation of the 2008 System of National Accounts: Phase I, African Group on National Accounts*, http://mortenjerven.com/wp-content/uploads/2013/09/ProDoc-on-SNA_2013-09-03.pdf.
- Ahmad, J. et al. (2005), « Decentralization and Service Delivery », *Policy Research Working Paper*, no 3603, Banque mondiale, Washington, DC.
- AIE (2014), « Africa energy outlook: A focus on energy prospects in sub-Saharan Africa », in *World Energy Outlook 2014*, Agence internationale de l'énergie, Paris, www.dx.doi.org/10.1787/weo-2014-en. Résumé en français : « Africa Energy Outlook : Une étude sur les perspectives énergétiques de l'Afrique subsaharienne » : http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO_Africa_French.pdf
- Alvergne, C. (2013), *Le défi des territoires, comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Karthala, Paris.
- ANGOP (2012), *Creation of Special Economic Zone Boosts Economy Diversification*, Angola Press News Agency, www.portalangop.co.ao/angola/en_us/noticias/economia/2012/9/41/Creation-Special-Economic-Zone-boosts-economy-diversification_e2f8302a-5171-4b7c-9283-f6edffe14834.html (consulté le 15 janvier 2015).
- ARFE (2012), *Possibilités de coopération transfrontalière en Afrique de l'Ouest : Une contribution au processus d'intégration régionale*, Association des régions frontalières européennes, Gronau.
- BAfD (2014), *La Revue annuelle 2014 sur l'efficacité du développement*, Banque africaine de développement, Tunis.
- BAfD (2012), *Tunisie : Défis économiques et sociaux post-Révolution*, Banque africaine de développement, Tunis.
- BAfD et al. (2013), *Perspectives économiques en Afrique 2013 : Transformation structurelle et ressources naturelles en Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2013-fr>.
- BAfD et al. (2012), *Perspectives économiques en Afrique 2012 : Promouvoir l'emploi des jeunes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2012-fr>.
- BAfD/OCDE (2009), *Perspectives économiques en Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2009-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>.
- Bamgbose, A. (2009), « Falsification of population census data in a heterogeneous Nigerian state: The fourth republic example », *African Journal of Political Science and International Relations*, vol. 3/8, Lagos, pp. 311-319.
- Banque mondiale (2015), *Country Policy and Institutional Assessments CPIA* (base de données), Operations Policy and Country Services, Banque mondiale, Washington, DC, <http://data.worldbank.org/data-catalog/CPIA>, (consulté le 31 mars 2015).
- Banque mondiale (2014), *World Bank Bulletin Board on Statistical Capacity* (base de données), Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/data-catalog/bulletin-board-on-statistical-capacity>.
- Banque mondiale (2013) « Improving trade and transport for landlocked developing countries », *World Bank Contributions to Implementing the Almaty Programme of Action, a Report Preparing the Ten-Year Comprehensive Review*, Banque mondiale, Washington, DC.



- Banque mondiale (2009), Rapport sur le développement dans le monde 2009 : Repenser la géographie économique, Banque mondiale, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/5991>.
- BBC (2015), « Egypt unveils plans to build new capital », BBC News: Business, BBC, www.bbc.com/news/business-31874886 (consulté le 20 mars 2015)
- Bräutigam, D. et X. Tang (2014), « Going global in groups: structural transformation and China's special economic zones overseas », *World Development*, vol. 63, Elsevier, pp. 78-91, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X13002222.
- Bryceson, D. F. (2002). « Multiplex livelihoods in rural Africa: Recasting the terms and conditions of gainful employment », *Journal of Modern African Studies*, vol. 40/1, pp. 1-28.
- Burgess, R. et al. (2014), *Our Turn to Eat: The Political Economy of Roads in Kenya*, manuscrit, London School of Economics and Political Science, Londres, www.roadswater.org/wp-content/uploads/2013/10/our-turn-to-eat-political-economy-of-road-construction-in-Kenya.pdf.
- Byiers, B. et F. Rampa (2013), « Corridors of power or plenty? Lessons from Tanzania and Mozambique and implications for CAADP », *ECDPM Discussion Paper*, no 138, Centre européen de gestion des politiques de développement, www.ecdpm.org/publications/corridors-power-plenty-lessons-tanzania-mozambique-implications-caadp/.
- Byiers, B. et J. Vanheukelom (2014), « What drives regional economic integration? Lessons from the Maputo development corridor and the North-South corridor », *ECDPM Discussion Paper*, no 157, Centre européen de gestion des politiques de développement.
- Cabral, L. (2011), « Decentralization in Africa: Scope, motivations and impact on service delivery and poverty », *Future Agricultures Working Papers*, no 020, Future Agricultures, Brighton.
- Carletto, G. et al. (2007), « Rural income generating activities in developing countries: Re-assessing the evidence », *Journal of Agricultural and Development Economics*, vol. 4/1, pp. 146-193.
- CEA-ONU (2014), *Annuaire statistique pour l'Afrique 2014*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba et Tunis.
- Chaponnière, J. R., D. Perreau et P. Plane (2013), « L'Afrique et les grands émergents », *A Savoir*, vol. 19, Fondation pour les Études et Recherches sur le Développement International et Agence française de développement www.afd.fr/webdav/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/A-savoir/19-A-Savoir.pdf.
- Charbit, C. (2006), « European policy options for the distribution of competences across levels of government », *Sigma Conference Working Documents*, Ankara.
- Cités et Gouvernements Locaux Unis (2010), *Local Government Finance: The Challenges of the 21st Century: Second Global Report on Decentralization and Local Democracy (GOLD II)*, Cités et Gouvernements Locaux Unis, Barcelone, www.cities-localgovernments.org/gold/Upload/gold_report_2/2010%20EXECUTIVE%20SUMMARY%20baixa.pdf.
- Cour, J. M. (2015), « The peopling of Africa: A blind spot in development policymaking? A conversation with Jean-Marie Cour », *DEV Talk Series*, OCDE, Paris.
- Cour, J. M. et S. Snrech (1998), *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020, Étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest*, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/38513077.pdf>.
- CSAO/OCDE (2013), *Peuplement, marché et sécurité alimentaire, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest*, Éditions OCDE, Paris, www.dx.doi.org/10.1787/9789264187443-fr.
- CSAO/OCDE (2005), « One park, three counties », *Cross-Border Diaries: Bulletin on West African Local-Regional Realities*, Éditions OCDE, Paris.
- CSAO/OCDE/BAfD (2013), « Élevage pastoral, une contribution durable au développement et à la sécurité des espaces saharo-sahéliens », *Summary Record of the Regional Symposium on Pastoral Livestock*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et Agence française de développement, Paris.
- CSAO/PDM (2001), *Écoloc, gérer l'économie localement en Afrique : évaluation et prospective*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et Partenariat pour le développement municipal, Paris.
- DAES-ONU (2014), *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision (base de données)*, Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, New York, <http://esa.un.org/unpd/wup/CD-ROM/> (consulté le 30 mars 2015).
- Demante M. et I. Tyminsky (2008), *Décentralisation et gouvernance locale en Afrique : des processus, des expériences*, Études & Méthodes, IRAM, Paris.
- Desrosières, A. (2000), *La Politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, La Découverte, Paris.
- Devarajan, S. (2013), « Africa's statistical tragedy », *Review of Income and Wealth*, vol. 59/S1, Banque mondiale, Washington, DC, pp. S9-S15, www.dx.doi.org/10.1111/roiw.12013.



- Diarrah, A. (2002), *Le concept de « pays-frontière » dans le processus d'intégration sous-régionale ouest-africaine : résultats du séminaire de Sikasso, 4-7 mars 2002*, Frontières et Intégrations en Afrique de l'Ouest.
- DSNU (2012), *Citadins des taudis en zones urbaines* (base de données), Division Statistique des Nations Unies, <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/SeriesDetail.aspx?srid=711> (consulté le 20 mars 2015).
- Edgerton, R. (2002), *The Troubled Heart of Africa: A History of the Congo*, St. Martin's Press, New York.
- Elroy Africa (2012), « Development of the Africa local governance timeline: Decentralization study post 1980 », *Support Programme to the Political Shaping of Decentralization in Africa*, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit.
- Fallah, S. (2014) « Appointed by the president », D+C Development and Cooperation, www.dandc.eu/en/article/why-elected-local-governments-would-be-good-liberia, (consulté le 12 mars 2015).
- Farole, T. (2011), *Special Economic Zones in Africa, Comparing Performance and Learning from Global Experiences*, Banque mondiale, Washington, DC.
- FMI (2014), *Government Finance Statistics* (base de données), Fonds monétaire international, <http://elibrary-data.imf.org/FindDataReports.aspx?d=33061&e=170809> (consulté le 12 mars 2015).
- Foster, V. et C. Briceño-Garmendia (2010), *Africa's Infrastructure: A Time for Transformation*, Agence française de développement et Banque mondiale, Washington, DC, http://siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/aicd_overview_english_no-embargo.pdf.
- Freund, C. et R. Nadia (2010), « What constrains Africa's exports? », *World Bank Policy Research Working Paper Series*, n° 5184, Washington, DC, <http://go.worldbank.org/TI73G3GA10>.
- Gallup World Poll (2013), *Gallup World Poll: Scientifically Measuring Attitudes and Behaviors Worldwide* (base de données), Gallup, www.gallup.com/services/170945/world-poll.aspx, (consulté le 17 mars 2015).
- Garcia M. et A. S. Rajkumar (2008), « Achieving better service delivery through decentralization in Ethiopia », *World Bank Working Paper*, n° 131, Washington, DC, <http://hdl.handle.net/10986/6362>.
- Hesse, C. et J. MacGregor (2006), *Pastoralism: Drylands' invisible asset? Developing a framework for assessing the value of pastoralism in East Africa*, Issue Paper, n° 142, International Institute for Environment and Development.
- Hodler, R. et P. Raschky (2014), « Regional favouritism », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 129/2, pp. 995-1033, www.doi.org/10.1093/qje/qju004.
- Igue, J. et K. Zinsou-Klassou (2010), *Frontières, espaces de développement partagé*, Maîtrise de l'espace et développement, Karthala, Paris.
- Jerven, M. (2013), *Poor Numbers, How We Are Misled by African Development Statistics and What to Do about it*, Cornell University Press, New York.
- Jourdan, P. (2011), « Resource corridors (SDIs or DCs): Maximising the developmental impact of finite resources », *Présentation pour le séminaire de la Banque mondiale sur les régimes fiscaux du secteur minier*, Harare.
- Kingombe, C. et D. W. Te Velde (2012), « Structural transformation and employment creation: The role of growth facilitation policies in Sub-Saharan Africa », *Background Paper for the World Development Report 2013*, Overseas Development Institute, Londres.
- Kiregyera, B. (2013), « The dawning of a statistical renaissance in Africa », *Conference on African Economic Development: Measuring Success and Failure*, Simon Fraser University.
- Koelbe, T. A. et A. Siddle (2012), *The Failure of Decentralisation in South African Local Government: Complexity and Unanticipated Consequences*, UCT Press South Africa, Le Cap.
- Kramon, E. et D. Posner (2014), *Ethnic Favoritism in Primary Education in Kenya*, manuscrit non publié, www.sas.upenn.edu/polisci/sites/www.sas.upenn.edu/polisci/files/posner_draft_penn.pdf.
- Kratke, F. et B. Byiers (2014), « The political economy of official statistics: Implications for the data revolution in Sub-Saharan Africa », *Discussion Paper*, n° 170, European Centre for Development Policy Management, Maastricht, www.ecdpm.org/dp170.
- Lafourcade, M. et J. Thisse (2008), « New economic geography: A guide to transport analysis », *Paris School of Economics Working Papers*, n° 2008-02, Paris School of Economics et École Normale Supérieure, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00586878/document>.
- Logan, C. (2011), « The roots of resilience: Exploring popular support for African traditional authorities », *Afrobarometer Working Paper*, n° 128, Michigan State University.
- Losch, B., S. Fréguin-Gresh et E. White (2012), *Structural Transformation and Rural Change Revisited, Challenges for Late Developing Countries in a Globalizing World*, Africa, Banque mondiale et Agence française de développement, Washington, DC.



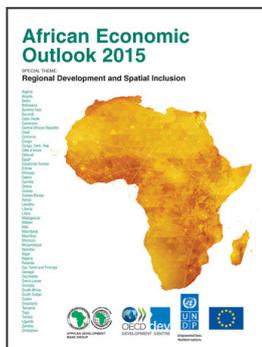
- Losch, B., G. Magrin et J. Imbernon (2013), « A new emerging rural world: An overview of rural change in Africa », in *Atlas for the NEPAD Rural Futures Programme*, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), Montpellier.
- McClelland, C. (2013), « Angola's middle class clamors for housing amid oil boom », *Bloomberg Business*, www.bloomberg.com/news/articles/2013-03-11/angola-s-middle-class-clamors-for-housing-amid-oil-boom (consulté le 21 mars 2015).
- Mehrotra, S. (2006), « Governance and basic social services: Ensuring accountability in service delivery through deep democratic decentralisation », *Journal of International Development*, vol. 18, pp. 263-283.
- Meredith, M. (2005), *The State of Africa*, Free Press, Londres.
- Moberg, L. (2014), « The political economy of special economic zones », *Journal of Institutional Economics*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Mosha, A. C. (2004). *The Planning of the New Capital of Tanzania: Dodoma, an Unfulfilled Dream*, University of Botswana, Gaborone, www.etsav.upc.es/personals/iphs2004/pdf/148_p.pdf.
- Nations Unies (2010), *Population and Housing Census Programme* (base de données), <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/censusdates.htm#AFRICA> (consulté le 17 mars 2015).
- NEPAD (2010), *The Rural Futures Programme: Rural transformation across the African Continent*, Secrétariat du NEPAD, Midrand.
- Ngaruko, F. (2003), « Political economy of reform for service delivery: The case for administrative decentralization in Africa », *Nordic Journal of African Studies*, vol. 12/2, pp. 134-163.
- Nyassogbo, G. K. (2010), « Maîtrise de l'espace et formation d'une nouvelle collectivité territoriale », in *Systèmes spatiaux et structures régionales en Afrique*, Karthala, Paris.
- OCDE (2009), « How Regions Grow », *Policy Brief*, OCDE, Paris, www.oecd.org/regional/searf2009/42576934.pdf.
- OCDE (2008), *OECD Territorial Reviews: Cape Town, South Africa*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264049642-en>.
- ONU-HABITAT (2013), *State of the World's Cities 2012/2013: Prosperity of Cities*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Nairobi.
- Paulais, T. (2012), *Financer les villes en Afrique : L'enjeu de l'investissement local*, série L'Afrique en développement, Banque mondiale et Agence française de développement, Washington, DC.
- Pazzanita, A. (2008), *Historical Dictionary of Mauritania*, Scarecrow Press, Plymouth.
- Posner, D. (2005), *Institutions and Ethnic Politics in Africa*, Cambridge University Press, Cambridge.
- PRDP (2007), *Peace Recovery and Development Plan for Northern Uganda*, Bureau du Premier ministre.
- Ranganathan, R. et V. Foster (2011), « East Africa's infrastructure, a continental perspective », *Policy Research Working Paper*, n° 5844, Sustainable Development Unit, Banque mondiale, Washington, DC.
- Robinson, J. A., R. Torvik et T. Verdier (2006), « Political foundations of the resource curse », *Journal of Development Economics*, vol. 79, Elsevier, pp. 447-468, http://scholar.harvard.edu/files/jrobinson/files/jr_polfoundations.pdf.
- Sackur, S. (2012), « Equatorial Guinea: Obiang's future capital, Oyala », *HARDTalk BBC*, British Broadcasting Corporation, www.bbc.com/news/magazine-20731448 (consulté le 24 février 2015).
- SAPP (2013), *Southern African Power Pool Annual Report 2013*, Southern Africa Power Pool, Harare.
- Sommers, M. (2005), « It always rains in the same place first: Geographic favoritism in rural Burundi », *Issue Briefing*, n° 1, African Programme, Woodrow Wilson International Centre for Scholars, Washington, DC, www.wilsoncenter.org/topics/pubs/IB001.pdf.
- Sy, O. (2009), *Reconstruire l'Afrique, vers une nouvelle gouvernance fondée sur les dynamiques locales*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris.
- Teravaninthorn, S. et G. Raballand (2009), « Transport prices and costs in Africa: A review of the international corridors », *Directions In Development, Infrastructure Series*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Tsimpo, C. et Q. Wodon (2009), *Who Benefits from Electricity Consumption versus Connection Subsidies? Evidence from Niger*, Development Dialogue on Values and Ethics, Banque mondiale, Washington, DC.
- UNICEF (2013), *Every Child's Birth Right: Inequities and Trends in Birth Registration*, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, New York.



- USAID (2010), *Comparative Assessment of Decentralization in Africa: Final Report and Summary of Findings*, United States Agency for International Development (agence des États-Unis pour le développement international), Vermont.
- Wang, J. (2013), « The economic impact of special economic zones: Evidence from Chinese municipalities », *Journal of Development Economics*, vol. 101, Elsevier, pp. 133-147.
- Wrong, M. (2000), « The emperor Mobutu », *Transition*, vol. 81/82, pp. 92-112, www.jstor.org/stable/3137451.
- Yatta, F.P. (2015), « La décentralisation en Afrique : peut-elle aider les pays africains à mieux gérer leurs inégalités spatiales et territoriales? », OECD Development Centre Think Piece, Éditions OCDE, Paris.
- Yatta, F.P. (2006), *Villes et Développement économique en Afrique : une approche par les comptes économiques locaux*, Collection « Villes », Éditions Economica, Paris.

Pour en savoir plus

- Acemoglu, D., S. Johnson et J. Robinson (2001), « The colonial origins of comparative development: An empirical investigation », *The American Economic Review*, vol. 91/5, pp. 1369-1401.
- BAfD (2013), *Au centre de la transformation de l'Afrique : Stratégie pour la période 2013-2022*, Banque africaine de développement, Tunis.
- Bell, M. et E. Charles-Edwards (2013), « Cross-national comparison of internal migration: An update on global patterns and trends », *Technical Paper*, n° 2013/1, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York.
- Christiaensen, L. et Y. Todo (2009), « Poverty reduction during the rural-urban transformation: The role of the missing middle », *Policy Research Working Paper*, n° WPS6445, Banque mondiale, Washington, DC.
- Christiaensen, L., J. Weerdt et Y. Todo (2013), « Urbanization and poverty reduction: The role of rural diversification and secondary towns », *Agricultural Economics*, vol. 44/4-5, pp. 435-447.
- Collier, P. et A. Venables (2011), *Plundered Nations? Successes and Failures in Natural Resource Extraction*, Palgrave Macmillan.
- McGranahan, G. et D. Satterthwaite (2014), « Urbanisation concepts and trends », *IIED Working Paper*, International Institute for Environment and Development, Londres.
- PARIS21 (2015), « The peopling of Africa: A blind spot in development policymaking », *Ms El-Iza Mohamedou commentaries on the DEV Talks Series*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- Rodrik, D., A. Subramanian et F. Trebbi (2004), « Institutions rule: The primacy of institutions over geography and integration in economic development », *Journal of Economic Growth*, vol. 9, pp. 131-165.



Extrait de :
African Economic Outlook 2015
Regional Development and Spatial Inclusion

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2015-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2015), « Développement territorial et inclusion spatiale en Afrique : un examen critique », dans *African Economic Outlook 2015 : Regional Development and Spatial Inclusion*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2015-11-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.